Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 111 (1975)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

10

1172

Montreux, le 14 mars 1975

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

abodia

Médiathèques

Pour le rangement de dias, transparents, films, bandes magnétiques, disques, cassettes, appareils de projection

Représentation générale pour la Suisse des produits ABODIA

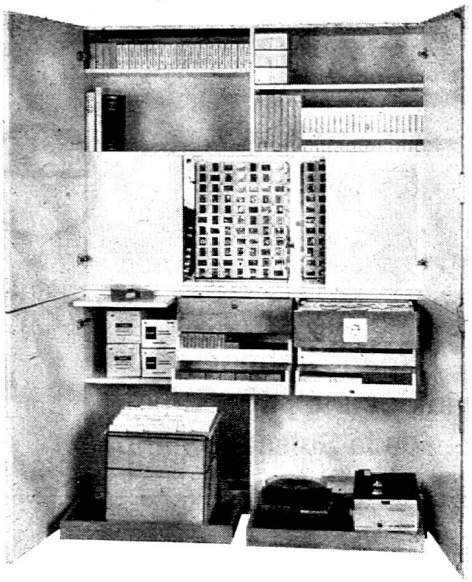

Nº 24.115 Nº 24.221

Nº 24.715

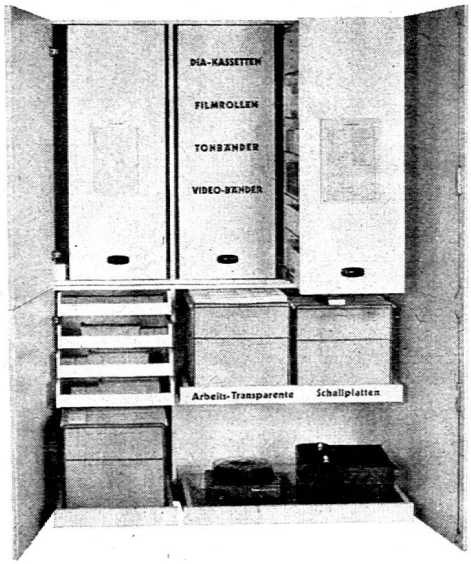

Nº 24.821

Nº 24.315

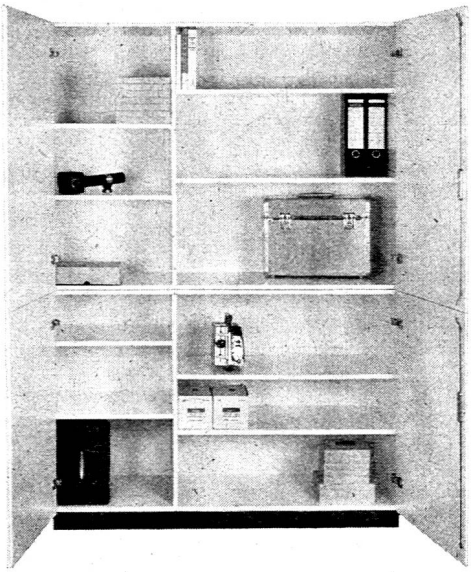

Nº 24.421

Nº 24.515

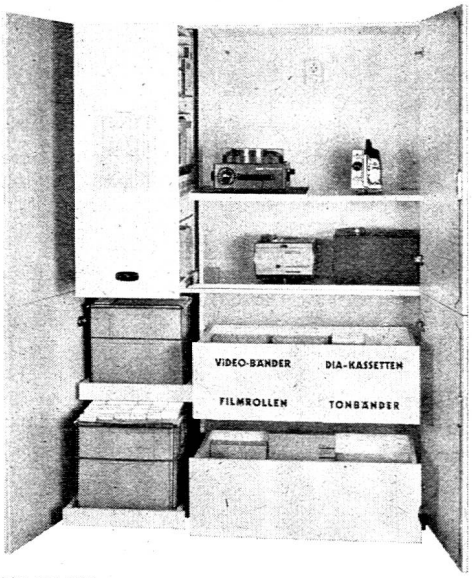

Nº 24.621

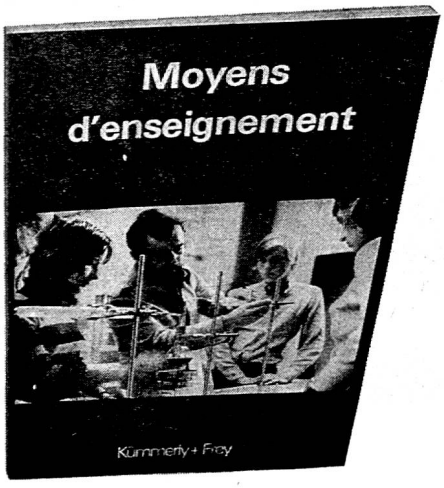

Bon pour informations

Je désire :

☐ Offre pour ☐ Prospectus et liste de prix

☐ Catalogue général K+ F ☐ Visite du conseiller

Veuillez marquer d'un X ce qui convient

Nom : Prénom : Nom de l'école :

Numéro postal : Localité : Adresse de l'école :

Kümmerly + Frey

Hallerstrasse 10, 3001 Berne
Téléphone (031) 24 06 66/67
Exposition permanente

Physique, Chimie, Moyens audiovisuels, Biologie, Géographie, Géologie, Histoire

Sommaire

ÉDITORIAL
Morosité financière 187
COMITÉ CENTRAL
Chroniques syndicales 188
Centre international du Sonnenberg 188
VAUD
Zone pilote de Rolle 189
Zone pilote de Vevey 189
La motion Thibaud et la réforme 190
Rectification de la motionnaire 191
XVIIIe Congrès de la SPV 191
Commission d'achats SPV 194
Assemblée générale extraordinaire SPV 195
Institut Pestalozzi 195
A propos d'un article 197
GENÈVE
Et si on parlait d'autre chose 197
Education permanente 198
Nos grands-mères avaient de l'esprit 199
Déclarations d'impôts 200
Enseignement primaire - CO 200
Rectificatif 200
NEUCHÂTEL
Langue II 200
Commissions 201
Section de Neuchâtel 201
Primes de fidélité 201
JURA
Une atteinte regrettable à la liberté d'expression 202
Réforme de la formation des enseignants 202
SPJ, Comité central 202
Qu'est-ce que le CDDE ? 203
SJMG 203
Centre de perfectionnement 203
FRIBOURG
A l'écoute du comité SPF 204
Autour d'une interview 204
VALAIS
Du nouveau dans la SPVal 205
DIVERS
En Suisse romande, au cinéma 206
Culture respiratoire 206

éducateur
Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.
Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.
Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.
Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Editorial

Morosité financière

Si vous avez lu les articles consacrés dans chaque rubrique cantonale, sous le thème « La SPR une et diverse », aux difficultés financières et à leurs retombées sur l'école primaire, vous avez dû constater que l'optimisme n'était généralement pas de mise. Cette relation des différentes situations de nos cantons respectifs ne constitue d'ailleurs pas une surprise. Il est toutefois nécessaire que chacun d'entre nous en prenne conscience, les temps à venir ne s'imaginant pas précisément rose.

Je n'analyserai pas ici les nuances perceptibles entre tel ou tel autre canton. Elles sont souvent le fait des chroniqueurs, de leur degré d'information, de la conception de leur analyse ou encore de la date de référence aux comptes et budgets existants. Il convient toutefois de relever quelques constantes :

— *le budget de l'instruction publique est avant tout fait des traitements. Dans certains cantons et pour un ordre d'enseignement précis, ce poste peut représenter le 90 % des dépenses. Ainsi donc, si l'on veut faire des économies, il convient de réduire cette masse salariale. Comment ? En payant moins les enseignants ? Solution, pour l'heure, que la situation réelle n'exige pas mais qui pourrait devenir tentante en fonction d'une amorce de pléthore et d'une aggravation des phénomènes de récession.*
On peut tout de même « rogner » sur la compensation de l'indice ou différer (le mot est pudique) des revalorisations en cours. On peut enfin diminuer le nombre d'enseignants, donc le nombre de classes et par conséquent augmenter les effectifs. Ce sont les solutions projetées ou appliquées par plusieurs cantons, ce sont aussi les risques encourus par d'autres ;

— *les autres postes budgétaires (constructions scolaires, matériel, recherche, perfectionnement, etc) bien que représentant en général des montants proportionnellement plus faibles ne sont pas non plus à l'abri de certaines coupes sombres ;*

— *la coordination romande ne constitue pas un facteur d'économie. C'est vrai, mais c'est aussi et surtout une réforme, un renouveau pédagogique nécessaire et je constate — seul trait optimiste — qu'elle n'est pas contestée par ce biais.*

— *dans ce processus, l'enseignement primaire est particulièrement vulnérable, parce que plus directement ouvert sur les collectivités locales, plus facilement atteignable par conséquent.*

S'il nous faut reconnaître que la situation professionnelle de l'enseignant n'est pas (pas encore ? voir à ce propos ce que peuvent engendrer au niveau de la pléthore certaines mesures mentionnées plus haut ou encore certaines décisions de réforme que l'on ne prend pas) aussi grave que celle d'ouvriers et d'employés de certains secteurs privés, il convient de rester vigilant (aucune acception politique à ce dernier terme).

Ce sera là ma conclusion provisoire, persuadé que nous aurons l'obligation d'en reparler sous peu, conformément d'ailleurs à la nouvelle orientation SPR.

F. Bourquin.

LE GROUPE DE RÉFLEXION SPR VOUS PROPOSE :

Chroniques syndicales

— J'ai rencontré hier ce jeune homme du Congrès, celui qui manifestait une certaine impatience et demandait que l'on se dotât de moyens, bref, celui qui voulait agir...

— Quel jeune homme exactement ? Il me semblait qu'ils étaient plusieurs à s'être exprimés de la sorte ?

— Celui que j'ai rencontré n'a pas d'existence actuelle ; c'est un condensé de personnalités ; il a vécu, mais c'était il y a vingt ans ou presque...

— Vous-même, battant pavillon rouge ou noir, prêt à refaire le monde, jeune et plein d'allant...

— Suis-je si décrépit ?

— Non ; disons simplement que vous avez acquis de la sagesse.

— N'est-ce pas plutôt de la fatigue ? Une fatigue accumulée, une usure, une érosion plutôt, le mot est plus juste, il évoque l'action continue d'agents extérieurs qui liment, rongent, effacent ; que reste-t-il alors, après ces mille petits riens qui imperceptiblement nous détruisent ?

— Pessimisme que tout cela ; tel que je vous vois, pondéré, certes, mais solide, mais tenace...

— Pondéré ! voilà le mot. Mon âme a pris du poids : ainsi chargée, comment voulez-vous qu'elle prenne de la hauteur ?

— Ce jeune homme surgi du passé, que vous a-t-il dit ?

— Vous le savez bien ; que j'étais lâche, que je m'étais renié en d'innombrables circonstances, que je vis de compromis depuis trop longtemps pour que je me souvienne du jour où, pour la première fois, j'ai renoncé à moi-même. Le pire, c'est que je savais bien, moi aussi, qu'il avait raison.

— Que voilà un jugement sommaire ! Ce qui manque à votre jeune homme, c'est tout simplement une bonne leçon d'histoire. J'ai toujours pensé que les jeunes enseignants qui viennent grossir nos rangs, et renouvellent ainsi nos forces, devraient subir un examen, un seul, mais essentiel, portant sur la parfaite connaissance et compréhension d'un ouvrage qui, d'ailleurs, reste à écrire...

— Et cet ouvrage ?

— Cet ouvrage, un gros volume relié plein chagrin, ce serait la chronique du syndicat. Car enfin, que savent-ils, les jeunes hommes d'aujourd'hui, des luttes passées ? Et des multiples courages et des multiples patiences qui se sont évertués à construire, pièce à pièce, le statut professionnel que nous connaissons aujourd'hui ? Cette chronique, qu'il faudra bien écrire un jour, se présenterait comme un de ces manuels d'histoire que l'on critique aujourd'hui : une longue liste de dates, dont chacune correspondrait à une escarmouche, à un duel, à une guerre d'usure — nous avons eu nos Guerres de Trente Ans, toutes proportions gardées — à une bataille rangée ; telle date, un échec ; telle autre date, une victoire...

— A vous entendre, les associations professionnelles seraient des sortes de machines de guerre, les comités, des états-majors, et nous de la piétaille...

— Ecoutez, vous m'agacez avec votre préciosité verbale. Associations professionnelles ! Associations professionnelles ! Je sais que vous n'aimez pas le terme de syndicat, il vous écorche la bouche ; je sais aussi que nous ne sommes pas « affiliés » ; mais ne vous y trompez pas, la dénomination importe peu ; lutte il y a eu, lutte il y aura, et j'ai comme le pressentiment que la prochaine sera chaude...

— Sursum corda.

GR.

Centre international du Sonnenberg

Du 6 mars au 7 décembre 1975, des stages et des sessions de dix jours chacun sont ouverts aux enseignants et aux étudiants. Certaines semaines sont plus particulièrement destinées aux jeunes de 17 à 25 ans. La direction nous communique qu'elle réservera volontiers, pour les sessions d'avril et d'été, quelques places à prix réduits pour de jeunes participants de Suisse romande. Sujets en rapport avec les droits de l'homme, les pays en voie de développement, les transformations de la société actuelle, les aspects nouveaux de l'éducation permanente, etc. L'inscription (DM 115.— à 150.—) comprend l'hébergement, les repas, les excursions et le car spécial dès Bad Harzbourg. Inscriptions et renseignements : Internationaler Kreis Sonnenberg, D3300 **Braunschweig,** Postfach 2940. Sur demande, le soussigné envoie le programme détaillé des stages et des sessions de 1975.

André Pulfer,
1802 Corseaux.

LOUEZ VOTRE MAISON
à des professeurs hollandais et anglais.
Possibilité d'échange ou location.
E. B. Hinloopen, professeur d'anglais,
Stetweg 35, **Castricum, Pays-Bas.**

Camps de ski et classes en plein air
Aurigeno - V. di Maggia (TI). 62 lits, 341 m.s.m.
Les Bois - Jura. 150 lits, piste nordique 938 m.s.m.
Oberwald - Goms (VS). 70 lits, 1368 m.s.m.
Mme R. Zehnder - Hochfeldstr. 88 - 3012 Berne. Tél. (031) 23 04 03 et 25 94 31.

Zone pilote de Rolle : deux ans et demi déjà !

Essai d'analyse

La suppression de l'examen d'admission au secondaire, à 10 ans, et la modification des structures ont produit les effets suivants :

a) La vie scolaire en 3e primaire a changé. Elle est devenue normale : plus de bachotage pour l'examen d'admission au collège. L'enfant n'est plus mis sous haute tension à 9 ans. La maîtresse, dans un climat nouveau, peut consolider les notions de base.

b) En 4e et 5e réformées (1re et 2e du collège), tous les élèves d'une volée sont groupés en classes hétérogènes (= classes presque identiques aux 1re, 2e et 3e primaires).

L'enseignement est assumé par **une** maîtresse (ou **un** maître) de classe qui donne toutes les branches, sauf la gymnastique, les activités artistiques, l'allemand.

Cet enseignant travaille 2 ans avec la même classe.

Sur le plan des méthodes et programmes :

— la part faite à l'éveil et aux travaux artistiques est plus importante ;
— le travail par groupes, en français notamment, donne de bons résultats ;
— la rénovation des programmes a demandé, et demande de façon continue, un important effort de la part des enseignants (heures de concertation indispensables) ;
— les notes ont été supprimées et remplacées par des appréciations (bon, assez bon, à la limite, insuffisant) données 7 fois l'an dans un carnet de liaison après passation d'épreuves communes ; on s'est aperçu, avec surprise, que ce système donnait satisfaction ; les élèves travaillent comme au temps des notes, mais avec cet avantage non négligeable : l'atmosphère en classe, et à la maison, est plus sereine ;
— les examens annuels sont supprimés ;
— le taux d'échecs scolaires est nettement plus bas que dans l'ancien système.

c) En 6e réformée (3e du collège), l'enseignement est pris en charge par **plusieurs** enseignants primaires et secondaires. Les classes restent hétérogènes avec les mêmes élèves, sauf dans l'enseignement du français, des mathématiques et de l'allemand, branches dans lesquelles les élèves sont groupés par niveaux. Le programme est le même pour les 3 niveaux constitués. Apparition des cours à option (latin, italien...). Comme en 4e et 5e années, pas de notes, mais des appréciations données à intervalles réguliers dans le carnet de liaison. La concertation entre les maîtres enseignant le français, les mathématiques ou l'allemand est indispensable. Elle représente une charge supplémentaire importante, nettement sous-estimée par les responsables de la réforme. Avantage : l'enseignant n'est plus un personnage solitaire au sein d'une foule de collègues... Il apprend lui aussi à travailler en équipe.

Bilan provisoire

Les élèves viennent à l'école avec plaisir, y travaillent autant, si ce n'est plus, qu'auparavant. L'acquisition des connaissances, souvent différentes de celles du collège traditionnel, paraît bonne.

Le travail se fait dans un esprit d'entraide (qui est nouveau), la compétition est absente. Les relations, les contacts ont gardé le naturel que l'on connaît dans les premières classes primaires.

L'intérêt des parents, leur appui, montre que la réforme répond, dans ses débuts en tout cas, à la demande de la majorité. Actuellement, il ne s'agirait pas d'arrêter l'expérience en cours...

La réforme est bien partie.

Les raisons fondamentales de cette réussite semblent les suivantes :

— le retour à la tête des 4e et 5e **d'une** maîtresse (ou d'un maître) **responsable ;** la sécurisation des élèves est évidente ;
— la qualité des enseignants, leur engagement personnel ;
— l'intérêt des programmes rénovés ; ce qui ne veut pas dire que tout soit nécessairement parfait.

Et l'avenir ?

Les enseignants ne sont pas sans questions.

— Pourquoi les exigences de l'ORM (ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité) paraissent-elles être le critère de référence continuel, alors que 85 % des élèves ne seront pas de futurs gymnasiaux ?
— La notion de classe hétérogène signifiera-t-elle encore quelque chose en 7e, 8e et 9e, si des niveaux sont institués dans d'autres branches que le français, les mathématiques, les langues modernes ? A la limite, il ne resterait plus que 3 h. de gymnastique...
— Dans quelle mesure pourra-t-on éviter de faire éclater l'enseignement en petits morceaux ? La notion de maîtrise de classe aura-t-elle un sens autre qu'administratif dans le cas d'un fractionnement poussé ? (qui semble à craindre pour un nombre assez important d'élèves).
Quand on parle de « tuteurs », de quoi s'agit-il exactement ?
— Quel sera le statut de maîtres de formations différentes enseignant dans un même niveau ?

Sur le plan du district, il faut signaler l'impatience grandissante de plusieurs communes avoisinant Rolle qui désirent que les 4es, puis les 5es soient décentralisées.

Le regroupement en un point de tous les élèves de la zone pilote pendant les 6 dernières années de scolarité n'apparaît pas nécessairement comme la solution optimale.

Henri Porchet.

La zone pilote de Vevey

Il est sans doute encore bien trop tôt pour oser porter un jugement objectif sur l'expérience pilote de Vevey ; nous nous limiterons donc à essayer d'exprimer le plus simplement possible, dans les lignes qui suivent, les expériences et les constatations que nous avons été amenés à faire, en tant que maîtres de classes dans la zone de Vevey depuis 18 mois.

Précisons encore que nous n'avons pas la prétention d'être représentatifs du corps enseignant primaire de la région.

Il serait trop rébarbatif de vous donner un aperçu même succinct, des **méthodes** appliquées dans cette expérience, méthodes qui n'ont rien de révolutionnaires, puisqu'il est vrai que bon nombre d'enseignants, qu'ils soient primaires ou secondaires, n'ont pas attendu que l'on parle de réforme scolaire pour les appliquer (voire d'aller beaucoup plus loin !).

Ces méthodes ont le mérite d'essayer de placer l'enfant au centre de tous les problèmes abordés en classe. Le maître n'est plus le seul et unique dispensateur de tout savoir, mais « tente » de motiver ses élèves en fonction d'objectifs qu'il

aura préalablement établis, de les guider par ses conseils et ses corrections.

Nous connaissant déjà fort bien entre maîtres avant la création de classes réformées dans le groupement de Chexbres et mettant déjà passablement en commun, la **collaboration** et la **concertation** dans le cadre de l'expérience n'ont pas présenté une grande nouveauté en soi, elles ont simplement été officialisées, donc facilitées, ce qui est très louable. Signalons que lors de la première année d'expérience, nous disposions de six périodes hebdomadaires inscrites au programme au titre de la concertation (quatre avec les maîtres de notre groupement et deux avec tous les maîtres de la zone enseignant la même branche), cette année le nombre de périodes est passé à quatre ! Dommage !

Ces moments de concertation entre maîtres du même groupement (chez nous : 3 maîtres enseignant la même discipline) sont extrêmement précieux et permettent, entre autres, de préparer ensemble la suite du programme, l'échange d'idées, la réalisation d'un travail pratique. Les colloques de zone (jusqu'à 30 maîtres !) nous semblent au contraire relativement stériles, tant il est vrai que, malgré toute la bonne volonté des animateurs, il est très utopique de vouloir réaliser un travail commun effectif avec un pareil nombre.

Le caractère **hétérogène** des classes, si décrié par tous les partisans d'un élitisme moyenâgeux, ne présente à notre sens aucun danger pour les élèves (les difficultés scolaires ne sont pas des maladies infectieuses !). Au contraire, bien organisée, une classe hétérogène peut devenir le lieu d'une collaboration intense entre élèves ayant de la facilité et les autres. L'honnêteté nous impose de reconnaître que ce n'est pas toujours facile !

Le maître de classe n'ayant ses élèves que pour deux tiers de l'enseignement, il est beaucoup plus pénible de créer un esprit de classe digne de ce nom que dans un système traditionnel. Les pédagogies inévitablement différentes entre les maîtres enseignant dans une même classe ne simplifient guère ce travail.

Il a fallu un temps extrêmement long pour que **les relations maître(s)-élèves** se normalisent. En effet, le passage sans transition du maître unique (3e année) à un groupe de plusieurs maîtres, ne favorisa pas, au départ, les contacts. Il en résulta chez les élèves un certain laxisme, beaucoup d'agitation, la déception fréquente d'interrompre des travaux à peine commencés lors des périodes de 40 minutes. Certains enfants éprouvèrent aussi de la difficulté à s'organiser pour faire leurs devoirs échelonnés sur plusieurs jours. Les différents maîtres arrivant souvent dans la classe avec les mêmes exigences (au point de vue prestations des élèves) que leur prédécesseur, le rythme de travail des enfants ne correspond guère à leur rythme physiologique ; on comprend mieux alors que sept périodes journalières soient plutôt difficiles à supporter !

Expériences réalisées, le fait que des élèves de 4e et de 5e année aient jusqu'à neuf maîtres différents nous semble pédagogiquement injustifiable (nous n'en avons que 5 par classe à Chexbres). Nombre d'enfants ont besoin d'une certaine sécurité, d'une certaine stabilité que, par définition, un pareil « carrousel » ne saurait leur apporter.

Il faut cependant avouer qu'au niveau de l'efficacité, de la « rentabilité » (sur le plan cognitif s'entend !) la pluralité des maîtres est favorable.

Il reste simplement à prouver que l'aspect cognitif est plus important, à ce niveau d'âge, que l'aspect affectif.

Nos élèves ont grandi, mûri et se sont enfin adaptés : il a fallu plus d'une année !

Nous essayons de suivre le même cheminement qu'eux !

André Paschoud,
René Blind.

La motion Thibaud et la réforme

L'existence des zones pilotes de Rolle (dès 1972) et de Vevey (dès 1973) sensibilise actuellement une partie de l'opinion qui, jusqu'alors, ne plaçait guère l'école au centre de ses préoccupations.

L'indifférence relative enregistrée à l'époque des projets de réforme fait place maintenant à des prises de position souvent fort tranchantes. On condamne d'emblée, sans vouloir connaître le travail considérable accompli par le CREPS, par les autorités locales et les directions des zones pilotes, par les enseignants concernés.

Soudain, le changement fait peur...

En septembre 1974, Mme Thibaud, députée, dépose une motion sur la réforme. Il s'agit d'un texte assez long, gerbe complexe de formules percutantes et d'idées, souvent discutables, que le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat pour étude *.

Cette motion apparaît à beaucoup comme une démolition de tout ce qui fait l'intérêt du plan de réforme mis sur pied par le Département de l'instruction publique.

Elle a, peut-être, un mérite : elle pose une série de questions fondamentales au Conseil d'Etat, qui est ainsi invité à faire le point.

Face à un texte qui fait naître la polémique plutôt que l'examen approfondi, nous tenons à exprimer notre réserve. Les entretiens que nous avons eus avec Mme Thibaud nous ont permis de mieux comprendre la genèse de cette « motion choc » et son objectif :

— le maintien du statu quo avec une ou deux classes passerelles de plus ;
— la défense de quelques idées « nouvelles » : généralisation de l'école enfantine, prise en considération des éléments positifs expérimentés en zones pilotes et ailleurs, classes à effectifs réduits pour élèves de 6 à 7 ans qui devraient bénéficier d'une pédagogie compensatoire.

Nous pensons qu'une discussion ouverte sur l'école est éminemment nécessaire aujourd'hui. Nous souhaitons simplement qu'elle tienne largement compte des faits (par exemple : enquêtes, contrôles, sondages effectués dans les zones pilotes). Sans oublier qu'il existe, paraît-il, une recherche de coordination sur le plan romand (CIRCE I et II) et sur le plan suisse (rapport « Enseignement secondaire de demain »).

C. L.

* La motion de Mme Thibaud, déjà très largement diffusée par la presse, est à disposition de tous les collègues qui le désirent. La demander au secrétariat SPV, ch. des Alinges 2, Lausanne, jusqu'au 20 février.

A propos de structures

Le Grand Conseil du Tessin vient d'accepter, à une très forte majorité, un projet de loi instituant dans le canton la « scuola media ». Le nouveau système se présente de la manière suivante :

1re - 5e années : école élémentaire.

6e - 7e années : cycle d'observation : enseignement non différencié dans des classes hétérogènes.

8e - 9e années : élèves répartis en deux sections : A et B. La première conduisant aux études et la seconde à la formation professionnelle.

J. K.

Rectification de la motionnaire

Le comité de rédaction de l'« Educateur » m'a assuré le droit de réponse à son article. Je l'en remercie, et je suis heureuse, en tant que membre de la SPV, que l'« Educateur », par souci d'information, admette dans ses colonnes tous les avis.

Contrairement à ce qu'affirme le Comité cantonal, la motion que j'ai déposée au Grand Conseil ne propose pas le statu quo, mais une rénovation de l'école vaudoise basée sur une étude entièrement nouvelle des problèmes.

Comme il est difficile d'être objectif quand on n'a pas les documents sous les yeux, je soumets à votre examen la fin du texte de ma motion : « En conclusion, nous prions le Conseil d'Etat d'entreprendre les études suivantes :

1. Analyse statistique des causes d'échecs scolaires autres que le facteur socio-professionnel.
2. Possibilité d'une pédagogie compensatoire dès l'âge de 6 à 7 ans.
3. Rénovation de l'école vaudoise fondée sur d'autres bases que l'hétérogénéité des classes.
4. Rénovation de l'école vaudoise dans sa totalité, ses articulations internes et ses débouchés sur la formation professionnelle.
5. Perméabilité des structures au moyen des classes passerelles et de cours de rattrapage entre les divisions et les sections.
6. Intégration dans l'école rénovée des éléments positifs expérimentés à Rolle, à Vevey ou ailleurs. »

A vous de juger si je propose le statu quo ! Pour le reste, veuillez vous référer au texte intégral que notre Comité cantonal met à votre disposition. A moins que vous ayez peur du changement...

Marianne Thibaud.

XVIIIe Congrès annuel de la SPV

Assemblée de la Société coopérative du fonds de prévoyance

Lausanne, cinéma Métropole, le 25 mai 1974.

La séance est ouverte à 8 h. 40. Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour qui est adopté.

Point 1. Procès-verbal

Paru dans l'« Educateur » nº 34 — adopté.

Point 2. Rapport du conseil d'administration

Paru dans l'« Educateur » nº 12 (1974).

Conformément à ce qu'il laisse entrevoir, l'assemblée des délégués a porté les indemnités en cas de décès d'un membre actif de Fr. 1000.— à Fr. 1500.— plus Fr. 350.— (et non plus 250.—) par enfant à charge. C'est la seule précision apportée par le secrétaire général. Le rapport est adopté.

Point 3. Comptes, rapport des vérificateurs

Ils ont également paru dans le nº 12 de l'« Educateur ». Ce rapport du conseil d'administration donne tout renseignement utile à leur propos. L'augmentation du capital à l'issue de l'exercice 1973 est de Fr. 15 831,10 auxquels s'ajoutent Fr. 3377,10 versés à la réserve pour réparations à effectuer à l'immeuble. Comptes et rapport des vérificateurs sont adoptés.

Point 4. Budget 1974 et cotisations 1975

Lecture est donnée du budget pour 1974 par le secrétaire général. Avec Fr. 37 000.— aux recettes et Fr. 25 600.— à disposition pour les diverses prestations, il est le reflet d'une situation financière saine. La cotisation pour 1975 peut donc rester fixée au minimum, c'est-à-dire à Fr. 5.—. Budget 1974 et cotisations 1975 sont adoptés.

Point 5. Propositions individuelles et des sections

Aucune proposition n'est parvenue au secrétariat général dans les délais statutairement prévus.

Point 6. Election de 5 membres du conseil d'administration

Les 4 candidats suivants, présentés par les sections régionales sont élus par l'assemblée :

François Reymond, Hélène Gilliard, Josée Kammermann, Jean-Louis Mathys, de Cheseaux-sur-Lausanne, Prangins, Lausanne et Vallorbe, respectivement.

Point 7. Election statutaire du bureau de l'assemblée

Le bureau est réélu et se trouve composé comme suit :

Président : Georges Dubuis ; vice-président : Jean-Claude Sheppard ; secrétaire : Michèle Bissat ; scrutatrices : Jacqueline Mikesch, Hélène Striberni.

L'assemblée est levée à 9 h. 30.

S. P. V.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE sur la

RÉFORME

le 26 mars, à 14 h. 30, à la Maison pulliérane, à Pully

Bus direct : gare de Lausanne - gare de Pully-Village
Trolleybus nº 9

En cas de votation seule la CARTE DE MEMBRE 1975 sera valable.

Assemblée générale de la SPV

Lausanne, cinéma Métropole, le 25 mai 1974.

Le président de l'assemblée, G. Dubuis ouvre la séance à 9 h. 30. Il souhaite la bienvenue à tous les participants puis rappelle la mémoire des membres actifs ou honoraires décédés dans l'année ; il prie l'assemblée de se lever et d'observer quelques instants de silence afin de leur rendre un dernier hommage.

Le président salue les nombreux invités et les remercie de prouver par leur présence l'intérêt qu'il porte à notre société.

Il salue également les représentants de la presse et cite les différentes personnalités qui prient l'assemblée de bien vouloir excuser leur absence.

Le président donne ensuite la parole au nouveau chef du DIP, lequel, dans un bref message, fait un tour des différents problèmes de l'école vaudoise et romande : réforme, coordination romande, programmes nouveaux, formation des maîtres, etc. Il conclut en nous assurant de son désir de collaborer, dans toute la mesure du possible, avec nos représentants et en affirmant compter sur notre participation à tous pour construire l'avenir de notre école.

Le président remercie M. R. Junod, conseiller d'Etat. Il annonce un intermède sous la forme d'un chœur d'enfants : 2 classes de 4e du Collège de Prélaz préparées par Mlles M. Aubort et F. Riesen qui chantent un chœur de Frank Martin et un autre de Robert Mermoud.

L'assemblée écoute ensuite un bref message de son membre d'honneur M. Perrochon ; celui-ci remercie le comité d'organiser cette année encore la collecte qui semble, dit-il, devenir traditionnelle au bénéfice d'anciens collègues malades dont il nous parle avec émotion.

L'assemblée générale proprement dite de la SPV est ouverte et le président passe la parole au président du CC, M. F. Perreaud, qui informe l'assemblée des décisions prises à l'assemblée des délégués au sujet du Congrès. Il s'agit de limiter la durée d'intervention des orateurs à 20 minutes, afin de ne pas devoir, en fin de débats, escamoter certaines communications importantes du CC par exemple.

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée ; elle est adoptée à une large majorité.

Le président donne lecture de l'ordre du jour qui est adopté.

Point 1. Procès-verbal

Paru dans l'« Educateur » no 34 du 9 novembre 1973 — adopté.

Point 2. Distribution des diplômes aux nouveaux membres honoraires

Leurs noms paraîtront dans l'« Educateur » no 20 de 1974.

Point 3. Comptes, rapport des vérificateurs

Paru dans le no 12 du 29 mars 1974.

La parole est donnée à M. Nicod pour complément d'information. Il conclut à une gestion sage en 1973.

Les comptes et le rapport sont adoptés et décharge en est donnée au caissier et aux vérificateurs.

Point 4. Budget et cotisations

M. Nicod donne quelques détails sur le budget et les inévitables hausses des dépenses après avoir donné lecture dudit budget. La cotisation 1974 ayant été votée en 1973, nous passons à la cotisation pour 1975. Nous avons vu que diverses associations (SPR, fédération, etc.) ont augmenté leurs cotisations, ces hausses ont été prises sur la part qui revient à la SPV. Il apparaît ainsi que la part de la SPV est diminuée de Fr. 4.50 pour chaque membre, soit au total de Fr. 11 250.—. Le CC propose une augmentation de Fr. 5.— pour compenser les Fr. 4.50 et la cotisation pour 1975 s'élèverait ainsi à Fr. 110.—, Fr. 115.— au maximum dans le cas d'une nouvelle hausse SPR.

Le budget et les cotisations sont adoptés par l'assemblée à une très forte majorité.

La cotisation pour les membres associés est, elle, portée à Fr. 25.—.

Point 5. Information sur les décisions prises par l'assemblée des délégués

La parole est donnée au président de CC qui nous communique ces décisions :

1. Adoption des statuts des sections d'Aubonne, d'Orbe, de Moudon, de Nyon, de Vevey, d'Oron et de ceux de l'association vaudoise des maîtres de classes de développement qui remplace l'AVEA.
2. Droits des membres actifs devenant orienteur de profession de recevoir, après 15 ans seulement de sociétariat, l'honorariat.
3. Nouveau président de l'assemblée des délégués : M. Michel Gaudard, section d'Orbe, assisté de MM. Panchaud de Lausanne et Bernhard d'Echallens.
4. Election de notre collègue M. Roland Bisang en qualité de vérificateur des comptes et de Mlle Antoinette Zeugin comme suppléante.
5. Validation des 4 candidatures au CC : Mme Hélène Gilliard de Nyon, Mlle Josée Kammermann de Lausanne, MM. François Reymond de Lausanne et Jean-Louis Mathys d'Orbe.
6. Réponses au questionnaire sur les inspecteurs : 650 sont rentrés à ce jour et le prochain CC organisera le dépouillement de ce questionnaire.

Après la pause de quelque trente minutes, c'est notre collègue M. J.-J. Maspéro, président SPR, qui a la parole. Dans un bref message, il nous servit avec humour un petit tour de l'horizon romand à travers les diverses SP cantonales avec les problèmes et les difficultés que rencontre un président SPR. Il nous exhorta à oublier un peu notre individualisme quasi atavique, à nous intéresser aux problèmes généraux afin de ne pas devoir subir les décisions prises par les seuls technocrates. M. Maspéro relève encore l'importance du prochain congrès SPR à Genève.

Point 6. Discussion du rapport du comité cantonal

Il a paru dans l'« Educateur » no 14 du 3 mai 1974. Il contient 14 chapitres. Les résolutions proposées seront votées après l'adoption générale du rapport. Le chapitre 13, vu son volume et son importance, sera soumis isolément à l'approbation de l'assemblée.

M. Dubuis donne la parole à M. Perreaud pour complément d'information. Celui-ci s'adresse à M. Junod, nouveau chef du DIP, pour le féliciter et lui exprimer le vœu des enseignants vaudois : recevoir des réponses précises aux questions qu'ils poseront.

Le président sortant (CC) remercie ses collègues du CC de leur dévouement et de l'intérêt qu'ils ont porté à leur travail dans le cadre corporatif. Il explique qu'ils ont essayé de mener une lutte qui leur paraissait juste. Il relève que le CC n'est pas comme on aurait peut-être tendance à le croire, l'organe de décision suprême. Il demande d'autre part une certaine revitalisation des sections, surtout en cette période où se posent des problèmes complexes, afin que le CC ne pratique pas un simple monologue, mais bien au contraire qu'il puisse dialoguer et compter sur les quelque 2500 membres actifs que compte notre société. Il conclut en précisant que le CC à toujours pratiqué une politique ouverte pendant ces dernières années.

M. Perreaud passe ensuite à l'examen du rapport. Il fait quelques commentaires sur le succès du premier congrès culturel et engage vivement une section à s'inscrire pour l'organisation du suivant. En ce qui concerne l'AVEA, il précise que le statut des maîtres de classes de

développement a été préservé au maximum. Quant aux traitements, il traite le problème des diverses primes et des modalités de paiement et laisse l'espoir de voir une substantielle augmentation des allocations pour enfant se profiler à l'horizon.

En ce qui concerne la révision de la loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud, le président du CC fait un bref rappel historique de la commission Warnery et du contenu de son 2e rapport. Il signale que le chapitre V sera abrogé, les déposants d'épargne étant transférés à la catégorie des assurés. Il conclut en disant que vu le retard accumulé, la nouvelle loi fédérale n'entrera probablement en vigueur qu'au début de 1977. M. Perreaud poursuit l'analyse des différents points du rapport y ajoutant quelques remarques et précisions.

M. Dubuis remercie le président du CC et indique les modalités de vote pour ce rapport.

Chap. 1 *Comité cantonal* adopté
Chap. 2 *Assemblée des délégués* adopté
Chap. 3 *Congrès culturel* adopté
Chap. 4 *Relations avec les associations professionnelles* adopté
Chap. 5 *Traitements* adopté
Chap. 6 *Révision de la loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud*

Le collègue Barbland intervient pour préciser certains points. La réponse de la caisse de pensions relative à la résolution votée l'an dernier n'est pas satisfaisante, en ce sens qu'elle n'apporte aucune donnée chiffrée, aucun renseignement utilisable aux 11 demandes contenues dans le texte de la résolution. Il constate qu'il s'agit une fois encore d'une fin de non-recevoir ; il relève toutefois 2 points positifs : le rapport de gestion de la caisse est bien plus complet que les années précédentes, d'autre part elle n'apporte aucun démenti aux calculs et estimations que M. Barbland a présentés. Par ailleurs notre collègue nous informe d'une proposition qu'il a soumise au CC et que celui-ci a décidé d'appuyer et de transmettre à la fédération. Il s'agit de la revendication suivante : l'Etat, qui économise 4 millions par an grâce à l'actuelle déduction de coordination, pourrait dédommager les retraités qui sont touchés à tort par cette déduction ; c'est-à-dire qu'il rembourse aux pensionnés qui n'ont pas encore droit à l'AVS les 150 francs de pension mensuelle dont ils sont frustrés par la déduction. M. Barbland nous donne encore quelques chiffres expliquant la situation et prend congé de la SPV après l'avoir remerciée de son appui et lui avoir fait ses vœux.

M. Perreaud remercie M. Barbland et l'assure que tout ce qui est possible sera fait dans le sens souhaité par ce collègue.

Le chapitre 6 est adopté.

Chap. 7 *Liberté de domicile* adopté
Chap. 8 *Conseil de la réforme et de la planification scolaire*

Le président du CC relève que la SPV a été consultée lors de l'organisation de cours pour la formation des maîtres. Il espère que la création d'un institut vaudois ou d'un centre vaudois de recherche et de documentation pédagogiques, dont il a été longuement question, sera tôt ou tard mis en place afin que nous puissions bénéficier d'une meilleure formation.

Ce chapitre est adopté.

Chap. 9 *Zone pilote de Vevey* adopté
Chap. 10 *Cours de perfectionnement* adopté
Chap. 11 *Crêt-Bérard* adopté
Chap. 12 *Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud* adopté
Chap. 14 *Conclusions* adopté

L'ensemble du rapport est adopté, le chapitre 13 étant traité séparément. Les résolutions proposées par le CC sont maintenant soumises à un vote séparé.

1. Treizième mois

M. Ballif, de Villeneuve, craint qu'à trop demander on finisse par ne rien obtenir et propose : « Renonce provisoirement à l'introduction du 13e mois pour lutter contre l'inflation. »

M. Perreaud répond en relevant que tous les employés communaux et fédéraux l'ont et qu'il n'apparaît pas justifié que nous ne l'ayons pas.

La modification de M. Ballif est soumise au vote et recueille 157 voix alors que 204 y sont opposées. Elle est donc repoussée.

La résolution du CC est adoptée à la majorité.

2. Liberté de domicile

M. Yersin, de Lausanne, demande la suppression des termes « sur territoire vaudois ». Le président du CC répond qu'il est peu opportun de raisonner sur des cas particuliers et précise d'autre part que lorsque le CC se fixe un objectif il cherche à l'atteindre par paliers, et l'assemblée des délégués ayant fait sienne cette proposition, M. Perreaud demande à l'assemblée d'admettre que soit maintenue dans un premier temps la présence des termes « sur territoire vaudois ».

M. Yersin maintient sa résolution laquelle est soumise au vote. Elle est repoussée par 182 voix contr 169.

La résolution, dans son texte primitif, est adoptée à la majorité.

3. Travail à temps partiel

Adoptée à la majorité.

4. Statut des maîtres spéciaux

Adoptée à la majorité.

5. Statut horaire

Adoptée à la majorité.

6. Semaine de cinq jours

M. Renaud, d'Aubonne, demande à savoir quelle est la position du CC sur la question du mercredi après-midi. M. Dubuis rappelle que le président du CC, dans ses commentaires sur le rapport, a bien précisé qu'il s'agissait d'une semaine de 5 jours sans suppression du mercredi après-midi de congé.

La résolution est adoptée à la majorité.

Comme prévu, le point 13 est maintenant repris ; il concerne les projets de statuts de la SPR.

M. Perreaud donne quelques précisions au sujet des nouveaux statuts SPR et rappelle que lorsqu'il s'agit de modification des statuts d'un groupe plus vaste que la SPV et auquel cette dernière est affiliée, le congrès SPV est consulté et les délégués ont alors un mandat impératif. C'est pourquoi le président du CC souhaite que l'assemblée accepte les propositions du CC modifiant les projets de statuts de la SPR.

Ce projet de statuts est discuté et soumis au vote chapitre par chapitre ou division par division lorsque le contenu le justifie.

L'assemblée adopte ainsi les points successifs de ce projet avec toutes les modifications apportées par le CC, et ceci à la majorité.

A l'issue de cette discussion, M. Dubuis remercie le CC pour tout le travail accompli et, au nom de tous, témoigne sa reconnaissance à ceux qui s'en vont pour leur activité constante ; il assure les membres qui vont poursuivre la tâche de notre confiance et de notre soutien.

Point 7. Election de 5 membres du Comité cantonal

Les 4 candidats suivants, présentés par les sections régionales, sont élus par l'assemblée : François Reymond, Hélène Gilliard, Josée Kammermann et Jean-Louis Mathys, de Cheseaux, Prangins, Lausanne et Vallorbe respectivement.

Point 8. Propositions individuelles et des sections

Aucune proposition n'est parvenue au secrétariat général dans les délais prévus par les statuts.

Point 9. Election statutaire du bureau de l'assemblée

Le bureau est réélu et se trouve composé comme suit :

Président : Georges Dubuis ; vice-président : Jean-Claude Sheppard ; secrétaire : Michèle Bissat ; scrutatrices : Jacqueline Mikesch, Hélène Striberni.

La séance est levée à 12 h. 40.

Le président : *G. Dubuis.*

La secrétaire : *M. Bissat.*

COMMISSION D'ACHATS SPV

ACTION DE PÂQUES

3 APPAREILS KENWOOD 220 VOLTS

1 an de garantie

① APPAREIL DE MÉNAGE COMBINÉ 550 W.

avec 3 batteurs, mixer, centrifugeuse, râpe à légumes.

Prix conseillé Fr. 698.—

PRIX CA-SPV Fr. 498.-

② GRILL-SWISS RÔTISSOIRE

autonettoyant avec plat pyrex, broche et panier à viande.

Prix conseillé Fr. 333.—

PRIX CA-SPV Fr. 230.-

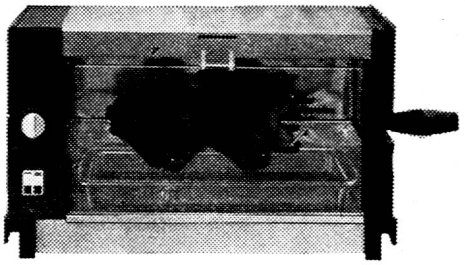

③ GRIL DOUBLE PLAQUE

pour la préparation de steaks, brochettes, poissons, volaille ; pas de graisse, nettoyage facile.

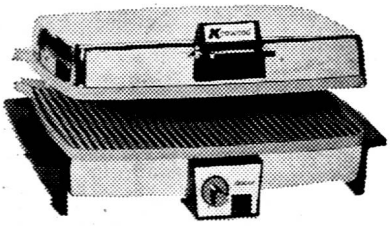

Prix conseillé Fr. 210.—

PRIX CA-SPV Fr. 155.-

Livraison : pour Pâques si possible, franco domicile.
Paiement : préalable ou dans les 10 jours suivant la livraison.
Commande : à l'aide du bulletin ci-dessous, en caractères d'imprimerie, s.v.p.
Délai d'inscription : 24 mars 1975.
Bulletin à retourner à : CA-SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 **Lausanne.**

M. Mme Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ Localité : (N°) _____

Commande ____appareil de ménage à Fr. 498.—
____grill-swiss rôtisserie à Fr. 230.—
____gril double plaque à Fr. 155.—

Total : Fr. _____que je paierai dans les 10 jours après la réception de l'appareil. **Signature :**

Assemblée extraordinaire de la SPV

Aula magna du Château d'Yverdon, le 5 octobre 1974.

La séance est ouverte à 14 h. 15 par le président de l'assemblée, M. Georges Dubuis. Il salue l'assemblée et donne lecture de l'ordre du jour lequel est adopté.

Point 1. Statuts de la SPR

La parole est au président du CC, M. Alain Künzi. Il rappelle brièvement que, lors du congrès de printemps 1974, l'assemblée avait donné un mandat impératif aux délégués sur 13 amendements proposés. Il relève encore quelques points importants de cette assemblée des délégués du 8 juin et nous donne un bref compte rendu des discussions suscitées par les propositions de modification du CC SPV. Toutefois un amendement a été refusé, celui de l'article 14.3 concernant la voix consultative du président d'association pour l'assemblée des délégués ou pour le CC. Le projet de statuts tranchait pour le CC et l'amendement pour l'AD. M. Künzi demande donc à l'assemblée d'accepter l'article 14.3 non amendé.

Il est accepté.

Point 2. Admission de l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé

La parole est au président du CC. Il informe l'assemblée du problème posé par l'admission de l'AVMES dans la SPV. Il s'agit en effet d'opérer quelques modifications de forme des statuts de notre société pour que cette admission soit possible. M. Künzi remercie tous ceux qui ont contribué à la recherche de cette solution et en particulier le collègue Musy, président de la commission « Personnel enseignant spécialisé et SPV. »

Le secrétaire général, M. Nicod, rappelle brièvement l'historique de cette nouvelle association. Il précise que la création d'un nouveau service : celui de l'enseignement spécialisé entraîna son rattachement à celui de la prévoyance sociale et que les collègues concernés furent ainsi mutés, en quelque sorte contre leur gré. D'autre part cette association sitôt née demanda son admission à la SPV ; cette admission se situe à deux niveaux : celle des membres, d'une part, et celle du groupement, d'autre part. Ce qui entraîne une modification de nos statuts. Une mesure transitoire s'impose donc pour notre société, étant donné que tous les enseignants spécialisés ne remplissent pas encore les conditions requises.

La parole est donnée ensuite à M. Musy, président de la commission, qui donne quelques précisions sur le sujet.

Puis le président de l'AVMES, après avoir remercié tous ceux qui se sont occupés du problème, explique les motifs de la demande. Il expose de même le problème de la formation ; il relève que le séminaire de l'AVMES est aussi long que le séminaire pédagogique et qu'une étude de l'extension de la formation se fait en collaboration étroite avec l'école officielle.

La discussion nous apprend que cela constituerait un apport de 75 membres au moins pour la SPV et que 200 pourraient être concernés.

L'assemblée procède ensuite au vote sur le principe de l'admission de l'AVMES, laquelle obtient l'unanimité.

Il s'agit ensuite de se prononcer sur les modifications de statuts.

M. Flück demande que l'assemblée se détermine sur l'ensemble des articles modifiés.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Dubuis donne alors lecture des différentes modifications proposées. Le vote de l'assemblée étant unanime, ces modifications sont ainsi acceptées.

L'assemblée extraordinaire est levée à 14 h. 45.

Le président : *G. Dubuis* — La secrétaire : *M. Bissat.*

L'institut Pestalozzi à Echichens et la SPV

Pourquoi une collecte des écoles vaudoises en faveur des institutions d'Echichens et des Mûriers ? Pourquoi des rapports à leur sujet diffusés dans l'« Educateur » et adoptés par l'assemblée des délégués SPV ? Pourquoi un membre du Comité cantonal dans leurs comités respectifs ? Pourquoi ? Pourquoi ? Bref, quelle est la raison de cette sollicitude particulière alors que des dizaines d'autres œuvres, s'occupant parfois aussi d'enfants, existent dans notre canton ?

Nombreux sont les membres de la SPV qui se posent ces questions, rares ceux — s'ils existent même d'ailleurs ! — capables d'y répondre complètement. Les lignes qui suivent donnent l'explication quant à l'Institut Pestalozzi d'Echichens. Celui-ci ne s'occupant que de garçons, il est apparu équitable, à une époque ultérieure, de s'intéresser aussi aux Mûriers (Ecole de Mémise) qui recevait des fillettes ayant des difficultés identiques.

Une lacune à combler

1924

M. Savary, chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes, attire l'attention du comité de la SPV sur la situation déplorable de nombreux enfants arriérés ne pouvant suivre avec fruit l'enseignement ordinaire et pour lesquels il serait utile de créer une école cantonale. Ne serait-ce pas un but à envisager en commun avec la SPV ? (4 août).

— Le comité SPV décide d'appuyer cette suggestion (16 août).
— Une assemblée des présidents de section en admet le principe (21 septembre).
— Après étude dans les sections et votation, la majorité des sections et des votants admettent à leur tour le principe de cette collaboration, tout en formulant des réserves quant à une participation financière de la SPV (27 décembre).

1925

La création d'une nouvelle institution (dans l'ancienne école des filles à Moudon) puis la reprise d'un institut (« Au Grand Air » à Vennes-s/Lausanne) ont déjà été envisagées, lorsque les difficultés dans lesquelles se débat l'Asile rural d'Echichens attirent sur lui l'attention.

L'asile rural d'Echichens

Fondé en 1827, l'Asile rural vaudois à Echichens recevait des enfants orphelins ou abandonnés, d'intelligence en générale normale.

En 1926, après avoir fêté les 25 ans de direction de M. et Mme Daccord, force est au comité de constater que, si urgente et indispensable soit-elle, la construction d'un nouvel immeuble budgeté Fr. 91 000.— n'est pas possible tant qu'une solution n'a pas été apportée aux difficultés financières dans lesquelles se débat la fondation depuis quelques années ; 11 342 francs de titres, c'est-à-dire plus des ⅔, vendus durant le dernier exercice, des liquidités pour quelques mois seulement, voilà des signes alarmants.

Problème lancinant auquel s'ajoutent des difficultés inhérentes au recrutement des pensionnaires, l'augmentation du nombre des peu doués n'allant pas sans troubles dans une maison non équipée pour eux.

Une dizaine d'adultes (y compris le personnel de maison et les employés de la ferme !) ont en effet à s'occuper de plus de 50 pensionnaires !

De la « fondation » à l'« association »...

1925

La SPV est officiellement informée de la difficile situation financière de l'Asile rural d'Echichens par M. Savary, chef du service primaire et ami à la fois de l'œuvre et de la SPV.

En fait, 40 000 francs sont nécessaires annuellement au fonctionnement de la maison, dont 20 000 francs seulement fournis par les pensions. La fondation ferait don, vraisemblablement, de la propriété et des fonds recueillis pour des améliorations éventuelles à une association poursuivant le but souhaité par la SPV et à la tête de laquelle serait un comité comprenant 5 délégués de l'Etat, 5 de la SPV et 5 du dernier comité de l'Asile rural.

1926

Le directeur de l'Asile rural informe son comité que M. Savary a offert d'étudier la reprise de l'Asile rural par la Société pédagogique vaudoise qui cherche justement à créer un établissement pour enfants arriérés. Lors du débat qui suit un membre « recommande l'esprit de solidarité et de continuité de la Société pédagogique vaudoise, forte de 1200 membres, et il estime que si nous acceptons l'offre de M. Savary, l'œuvre de l'Asile rural vaudois subsiste mais évolue » (24 septembre).

Lors d'une entrevue entre une délégation du comité de l'asile et MM. Savary et Baudin, président de la Société pédagogique vaudoise, il est envisagé, entre autres :

— de poursuivre l'exploitation de l'institution en remplaçant progressivement les enfants délaissés qu'elle abrite par des « arriérés » ne relevant ni de Lavigny ni d'Etoy ;
— de garder le nom actuel, en le complétant toutefois de façon à indiquer le caractère éducatif de la maison réorganisée ;
— de créer une association privée à la tête de laquelle serait un comité formé de représentants du DIP, de la SPV et du comité actuel (1er octobre).

Un nouvel entretien est toutefois nécessaire. « M. Baudin, président de l'Association des instituteurs vaudois a de même confirmé que la Société pédagogique vaudoise accepterait de donner sa collaboration à la nouvelle œuvre telle que l'envisageait M. Savary. »

Ce dernier envisage d'assurer l'équilibre financier par un subside de l'Etat prélevé sur la dîme de l'alcool (10 000 francs), une collecte des écoles (8000 francs), des cotisations annuelles versées par des instituteurs (4000 francs) (26 octobre).

Le document circonstancié élaboré par le Département de l'instruction publique et des cultes ne rencontre pas l'agrément du Département de l'intérieur qui présente un contre-rapport (30 décembre).

1927

Pourparlers et démarches se poursuivent. Le domaine d'Echichens est convoité par d'autres œuvres, les salutistes en particulier.

Le comité SPV intervient auprès du chef du DIP afin qu'il agisse au sein du Conseil d'Etat, lequel s'engage finalement à s'intéresser à la création d'un « asile pour anormaux » auquel un subside dont le montant reste à fixer sera alloué ultérieurement (1er février).

Le comité SPV poursuit les pourparlers avec le Conseil d'Etat afin d'en obtenir les 12 000 francs nécessaires à une saine exploitation ; il alerte le groupe agricole du Grand Conseil ; il organise un comité provisoire de 15 membres ; il a diverses entrevues avec des conseillers d'Etat et les représentants de Pro Juventute qui promet son appui financier.

« Les derniers points préalables au transfert de l'Asile rural d'Echichens à une nouvelle société placée sous les auspices de la Société pédagogique vaudoise » (lettre du CC/SPV du 12 avril) sont réglés par un échange de correspondance entre les comités de l'asile et de la SPV. Ce dernier pouvant en outre informer son correspondant que la question du subventionnement par l'Etat d'une œuvre restant une entreprise absolument privé était réglée (lettre du CC/SPV du 22 mars).

Le Département de l'intérieur, revenu de ses préventions, placera 20 enfants dans la maison rénovée. Sous l'impulsion de la SPV, le comité provisoire de la nouvelle association est organisé (présidence M. Savary) en août et révise aussitôt les statuts de l'Asile rural. De son côté, en décembre, la première collecte des écoles produit 6700 francs.

Ecole Pestalozzi

La convention de reprise approuvée par le Conseil d'Etat (27 novembre 1927), la passation des pouvoirs peut s'organiser.

1928

Au cours d'une émouvante cérémonie, le comité sortant et le directeur, démissionnaires, prennent congé du personnel et des enfants et introduisent le nouveau comité provisoire conduit par MM. Savary et Baudin, respectivement président et vice-président.

La convention de transfert est ensuite officiellement signée (7 janvier).

Le comité SPV va successivement désigner ses représentants dans le comité définitif (MM. Baudin, Baumgartner, Lugeon, Rattaz outre M. Savary) et ses candidats à la commission de vérification des comptes (MM. Nicod et Clerc), participer à l'assemblée constitutive de l'association (18 février), s'inscrire comme membre à vie en versant 50 francs.

La ratification de la convention par le comité régulièrement élu de la nouvelle association (9 février) puis la dissolution de la fondation et sa radiation du registre du commerce (6 mars) mettent fin à 100 ans de l'histoire de l'Asile rural et marquent le transfert du domaine d'Echichens de la « Fondation de l'Asile rural vaudois » à l'« Association de l'Asile rural vaudois, institut Pestalozzi pour enfants arriérés ».

La SPV, marraine de l'Ecole Pestalozzi

Le rôle important, à bien des égards décisifs, joué par la SPV durant ces années critiques explique le texte de l'article 6 des statuts adoptés en 1928 : « Elle est placée sous les auspices de la générosité publique en général et de la Société pédagogique vaudoise en particulier» ainsi que de l'article 11 : « L'assemblée générale... peut valablement délibérer... lorsqu'elle est convoquée... par avis inséré par les soins du comité dans la « Feuille des avis officiels » du canton de Vaud et dans le « Bulletin corporatif » de la Société pédagogique romande qui sont les organes de publicité de l'association. »

Dès lors, la Société pédagogique vaudoise, en sa qualité de « marraine » de l'institution, n'a cessé de s'y intéresser par :

a) la présence d'un membre de son comité au sein de celui de l'association ;

b) la participation de plusieurs autres de ses membres à cet organisme, voire à son bureau ;

c) les versements annuels de la caisse cantonale et de certaines sections ;

d) des encouragements prodigués à ses membres d'organiser la collecte annuelle ;

e) un cadeau à chaque élève quittant l'institution à 16 ans ;

f) les dons individuels des membres ;

g) la publication d'un rapport ad hoc présenté à l'assemblée des délégués SPV ;

h) l'ouverture de son journal corporatif à des articles intéressant l'œuvre ;

i) etc.

En conclusion, il nous reste à souhaiter que cette aide et ces liens, bien loin de

s'estomper avec le temps, se maintiennent, se développent même toujours davantage. Que chacun de nos membres, en particulier, ait le souci, si faire se peut, d'organiser la collecte annuelle et de faire connaître autour de lui une « Ecole Pestalozzi » qui, bientôt, du fait des constructions et de la réorganisation projetées, aura à nouveau tout particulièrement besoin de la sympathie générale.

P. Nicod.

A propos d'un article

Après lecture de l'article de Mlle Ogay, les maîtresses d'application enfantine et semi-enfantine des écoles normales et des CFP s'étonnent des affirmations concernant l'actuelle formation des jeunes filles : (...) « les problèmes psychologiques dans lesquels se débattent journellement les institutrices et qu'elles ne peuvent résoudre faute de notions appropriées ».

Nous sommes conscientes de l'importance de la psychomotricité. Sans vouloir former des spécialistes dans cette matière, nous leur enseignons, par des exercices pratiques, la gymnastique, le rythmique, les principes Willems, Le Boulch et la didactique, les notions appropriées pour l'acquisition des bases indispensables aux apprentisages scolaires ainsi que le dépistage des troubles psychomoteurs.

Il nous semble donc que les craintes de Mlle Ogay sont sans fondement et dues à une mauvaise information.

Lisette Borloz, Yvonne Cook, Marianne Meylan, Daisy Rouilly, Françoise Chabloz, Gilberte Cornaz, Jacqueline Carrel.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : Mlle Josée KAMMERMANN
Route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65

Genève

Et si on parlait d'autre chose

Féminisme ou féminité, féminitude ou droit à la différence ?

Pour en revenir au thème abordé il y a 4 semaines à propos de l'étude faite par Pascal Laîné « La femme et ses images », retenons que l'importance de la presse féminine — ne serait-ce que sur le plan économique — n'est plus à démontrer. En France seulement, 8 à 10 millions d'exemplaires sont vendus chaque semaine ; ce n'est pas négligeable. A ce propos, il est assez curieux de constater que si cette forme journalistique existe à côté d'autres périodiques, politiques, scientifiques, humoristiques ou artistiques, etc., le « journal pour hommes » prête à sourire, il reste marginal et n'est pas jugé digne d'un véritable intérêt. On peut se poser la question de savoir si, précisément, ce mauvais traitement n'est pas dû à ce que, justement, le journal masculin emprunte à ses confrères féminins un aspect futile et superficiel qui ravale le lecteur au rang d'objet ?

Quant aux images de la femme que nous transmettent la publicité — parfois même sous des dehors faussement libérateurs : « avec XY vous vous sentirez libres », ... « utilisez Z et vous aurez des ailes » — et la presse spécialisée, force est bien d'admettre que la femme n'est représentée qu'en fonction de 4 possibilités :

— comme objet de l'homme (notion ambiguë qui va de la possession au faire-valoir) ;
— comme acheteuse à convaincre (promotion de vente et consommation) ;
— comme gardienne des valeurs sociales établies (fonction de reproduction et de conservation des traditions) ;
— comme main-d'œuvre à bon marché, peu ou pas formée sur le plan professionnel, mal organisée sinon pas du tout, sur le plan syndical ou corporatif.

Bien entendu ces 4 fonctions peuvent se combiner ou s'additionner, ce qui n'arrange pas le tableau.

Féminisme ou féminité

Devrons-nous, alors, nous déclarer farouchement féministes et « décoloniser » la femme ? Prôner une autre forme de ségrégation, assimiler le féminisme à une (fausse) lutte de classes ?

Point n'est besoin de s'aventurer sur ce terrain de joutes aux allures parfois burlesques et folkloriques ; encore que...

S'il est indubitable que, souvent, c'est l'agitation provoquée par des mouvements extrémistes qui a fait progresser l'histoire de l'humanité, on peut craindre qu'une opposition systématique, une lutte contre la « phallocratie » ne fassent guère avancer la cause des femmes. Pourtant, si le MLF et « Choisir » — association qui compte des adhérents des deux sexes — n'avaient pas mené campagne avec tant d'audace et de virulence ces dernières années en France, on peut se demander si la loi sur l'avortement aurait jamais été proposée aux députés et, qui plus est, acceptée par eux.

Alors pencherons-nous pour la féminité, l'éternel féminin, cette définition typiquement masculine ? Mythe ou sujétion dont procède, paradoxalement, la déclaration de cette personne qui admet que, bien qu'un peu féministe, elle préfère être soignée par un médecin-homme que par un médecin-femme ! Mythe — ou mystification — qui se manifeste encore implicitement dans ce cliché usé mais rarement contesté : « Elle exerce un métier d'homme » quand une femme accède, exceptionnellement, à un poste-clé ; qu'elle devienne ministre ou chef d'entreprise.

Féminité encore, qui laisse à la femme un rôle d'intérieur : ménage, famille, foyer. Lorsqu'elle travaille — plutôt lorsqu'elle exerce une activité en dehors de son ménage — que ce soit par obligation pour arrondir le revenu familial ou parce qu'elle recherche dans son travail une valorisation personnelle, elle le fera, dans la majorité des cas, à ses risques et périls. Il faut reconnaître que certains couples partagent les tâches quotidiennes de la maison ; il n'en reste pas moins que l'actuelle organisation de nos sociétés ne tient aucun compte de la double obligation des femmes.

C'est normal, dans une certaine mesure, puisque pendant très longtemps l'idéal en point de mire a été de voir le chef de famille (puisque c'est lui !) offrir à sa famille suffisamment de sécurité matérielle pour que la même ne soit pas contrainte d'exercer une activité lucrative.

Le mode de vie a changé, les filles ont peu à peu quitté cet état de niaiserie ou de potiches souriantes dans lequel on les maintenait, depuis qu'elles ont pu accéder à l'enseignement, particulièrement à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, bien qu'il reste encore bien à faire dans ces deux domai-

nes pour éliminer les préjugés. Les femmes s'informent ; la radio, la télévision entrent dans toutes les maisons. Celles qu'on appelle « les bonnes femmes » ont compris qu'en restant coincées entre leurs 4 murs, allant de chaussettes à casseroles, elles décrochent vite de la réalité, elles ne sont plus dans le coup.

Féminitude ou droit à la différence

> *Elle est encore à venir l'histoire de la féminitude, c'est-à-dire l'évolution réelle du rapport entre les deux sexes.*
>
> P. Laîné, « La Femme et ses Images », p. 42.

On peut laisser aux générations futures le soin d'écrire cette histoire et continuer à tourner en rond en agitant de temps à autre quelque grelot de carnaval, se contenter de maigres ajustement, tout juste bons à atténuer les anomalies les plus criantes. Et ne rien toucher au fond, ne pas ébranler l'édifice.

On peut aussi essayer de comprendre qu'il s'agit moins de démolir ou de se dresser contre un quelconque adversaire, que de parvenir à une révolution, au sens le plus littéral du terme, qui modifiera les rapports entre les êtres humains. Réévaluer, remodeler les structures de nos sociétés, de manière à établir, non une égalité visant à un nivellement de personnes dissemblables, mais une simple équité entre individus différents. (Je préfère « équité » à « égalité » car on a trop tendance à sous-entendre dans ce dernier mot une sorte d'égalisation arbitraire et sotte du genre : « Elles veulent l'égalité ; très bien, alors qu'elles fassent aussi les travaux pénibles. » Comme s'il venait, par exemple, à quiconque l'idée que tel gringalet peut très bien devenir docker ou fort des halles sous prétexte qu'il est mâle...)

L'équité : c'est reconnaître le droit à la différence, c'est admettre pour chacun — homme ou femme — une spécificité particulière, sans qu'il soit question de supériorité ou d'infériorité. C'est aussi prévoir une organisation véritablement équitable qui tienne compte des aspirations et des possibilités de chacun et chacune.

Utopie ou chance de réalisation

Pour autant qu'on veuille bien consentir à se départir de quelques vieux préjugés mangés aux mites et d'idées reçues usées à la corde, ces propositions n'ont rien d'utopiques. Mais il faudra, en douceur, amorcer un changement très tôt, en commençant par l'éducation. On pourra abandonner sans regret les « jouets pour filles », les « jeux pour garçons » en laissant les enfants faire eux-mêmes leur choix : il ne sera pas forcément celui que la tradition a voulu, il en sera peut-être très proche ; il restera un choix et non une idée imposée. Changement aussi quand on renoncera à traiter les filles en futures épouses ou samaritaines soumises et les garçons en chefs de quelque chose, responsables. L'école a déjà fait un pas en introduisant la mixité dans les classes ; elle continue chez nous en diminuant certaines discriminations : les anciennes et nombreuses heures de couture infligées aux filles, remplacées bientôt (?) par des heures d'activités créatrices pour tous. Pas de fourmis, mais la fourmi est besogneuse !

Ils sont nombreux les domaines où l'équité doit encore conquérir droit de cité : la formation professionnelle, l'accès aux postes supérieurs, etc. Il est connu que dans tous les secteurs de l'économie, on constate une regrettable majorité féminine dans les postes subalternes n'exigeant aucun apprentissage ; il y a des manœuvres femmes dans les magasins, les bureaux, les fabriques, les banques, les hôpitaux, etc.

Tant que les individus seront dirigés vers des activités différenciées en raison de leur sexe, on ne fera que replâtrer une façade qui se délabre. Tant que, par exemple, la maternité sera considérée comme une maladie (relisez vos contrats d'assurance-maladie !), que les structures sociales seront basées sur des exigences ou des valeurs que seuls des hommes ont établies (et il ne faut pas voir ici un grief mais la simple constatation qu'une seule partie des individus a été consultée : les hommes) : organisation du travail, répartition de l'horaire, congés, régimes matrimoniaux, puissance paternelle (remarquez l'habitude et les conventions : elle n'existe pas, du moins aux yeux de la loi, la puissance maternelle), vie politique, etc., on n'aura rien changé, sinon des mots.

Mais si la société reconnaît aux femmes le droit à l'équité, elle devra assumer cette responsabilité et trouver les moyens nécessaires pour réaliser ces bouleversements. C'est pourquoi aussi j'ai parlé de révolution.

Ne nous berçons pas d'illusions : on conquerra encore quelques planètes avant que ce droit fondamental soit reconnu. Droit qui, d'ailleurs, comportera aussi des obligations pour les femmes : entre autres celle de s'engager, de prendre part à la vie publique, de se jeter à l'eau. Je ne suis pas persuadée, d'une part que la gent masculine soit prête à partager ses prérogatives, d'autre part que toutes les femmes soient préparées à prendre leurs responsabilités. Aux femmes de 1975, qui craindraient de se lancer dans la mêlée, on peut tout de même demander de prendre conscience en éduquant leurs filles et leurs fils, adultes de l'an 2000, et de mettre la machine en mouvement. 25 ans, c'est vite passé ! Et pourtant, Bételgeuse et Aldébaran aperçues dans le ciel clair de février me paraissaient moins lointaines.

De la relativité du temps et des choses... *L. Urben.*

ÉDUCATION PERMANENTE, PERFECTIONNEMENT

Où en est-on ?

Depuis des mois, des années, les enseignants de chez nous se sont préoccupés d'éducation permanente. En 1970 paraissait le rapport de La Chaux-de-Fonds, « Education permanente des enseignants ». Des commissions de travail, tant genevoises que romandes, se sont efforcées de faire mettre en place des structures permettant une nouvelle forme d'éducation. Elles ont suivi de près les cours, les séminaires et toutes les formes de perfectionnement que l'autorité scolaire nous a proposés. Elles ont demandé, entre autres, qu'un certain nombre d'heures consacrées au perfectionnement soient prises sur le temps d'école chaque année et pour chaque enseignant. Elles ont demandé encore la création de centres de perfectionnement. Dans plusieurs cantons, elles ont organisé elles-mêmes des stages et des groupes de réflexion dont les effets ont déjà modifié, sans que chacun s'en rende toujours compte, la conception de notre travail, voire de notre comportement. A Genève, elles ont obtenu de nombreux arrangements qui permettent au corps enseignant de poursuivre des études dans le cadre de l'école de psychologie notamment.

Apparemment, tout semble avoir passablement progressé. Cependant les autorités, harcelés il est vrai par les associations d'enseignants qui craignaient que les délais concernant l'application des programmes romands ne soient pas respectés, conçoivent trop souvent le perfectionnement comme un recyclage. De leur côté, les enseignants n'ont probablement pas mis tout en œuvre pour faire passer dans la réalité le message des auteurs du rap-

port de La Chaux-de-Fonds, tant il est vrai que lorsqu'un rapport est publié il semble que le plus gros travail soit terminé. Les règlements nouveaux offrent notamment certaines garanties quant à la participation des enseignants par le canal de leur association, ils n'en sont pas moins devenus, à bien des égards, une sorte de filet dont les mailles finement tissées se resserrent autour des enseignants, délimitant ainsi dans le détail leur activité et les éloignant davantage encore de cette autonomie tant souhaitée !

Aujourd'hui, nous ne sommes pas sûrs que le sens et l'esprit que nous voulons donner à l'éducation permanente des enseignants soit toujours bien compris.

Rappelons qu'à la différence de ce que nous avons connu jusqu'ici, cette éducation ne cherche pas à transmettre des connaissances, voire à en imposer, mais elle vise surtout à une recherche personnelle, à une prise de conscience suivie d'une sorte d'auto-éducation dans tous les domaines, artistiques, mathématiques, écologiques, littéraires... Il ne s'agit jamais d'un simple recyclage ou d'occupations culturelles destinées à meubler les loisirs, il ne s'agit pas non plus d'activités visant à l'application limitée de telle ou telle partie d'un plan d'études. L'éducation permanente concerne la totalité de l'individu dans sa manière de vivre et de penser.

En réalité, il s'agit d'accroître en permanence l'efficacité de l'école, pour satisfaire les aspirations des individus, et les besoins, actuels et futurs, de notre société. Ensuite l'éducation permanente doit permettre aux enseignants de développer leur autonomie professionnelle par une amélioration constante de leurs capacités. Elle doit apporter aux maîtres d'école un enrichissement, un développement permanent, qui les armeront contre l'épuisement intellectuel, l'usure nerveuse, la routine, et garantiront ainsi leur équilibre psychique *.

Pour les enseignants de l'école d'aujourd'hui, les incohérences de la société sont frappantes ; les discordances entre la réalité de la classe et celle de la vie heurtent ; nous tenons les parents pour responsables, les règlements, l'autorité scolaire, les enfants eux-mêmes... Que faire ? Il n'existe pas de comportement ou de techniques pédagogiques applicables à tous. Chaque enseignant, selon son caractère, selon ses goûts, peut trouver sa place dans sa profession et dans la société. Dès ses premières années d'apprentissage, aux études pédagogiques et plus tard, il importe qu'il approfondisse et qu'il découvre le sens de la portée de ses activités.

Soucieux de la mise en place de cette « éducation », quelques enseignants réunis au sein de la commission de l'éducation permanente SPG, vont tenter de faire connaître les expériences et les recherches que des maîtres et maîtresses d'école de chez nous vivent parfois quotidiennement. Ils ont l'intention de procéder par enquêtes et de communiquer ici ce qu'ils auront vu et entendu. Ils pensent s'intéresser à toutes sortes d'activités d'enseignants. Certaines ne concerneront pas le travail en classe, d'autres, au contraire, nous permettront de connaître différentes manières d'envisager les rapports entre maîtres et élèves notamment. Toutes ces activités auront cependant un lien commun, elles auront pour auteurs des enseignants qui se réalisent à travers elles et qui réussissent à faire passer dans la réalité cette éducation permanente dont on a déjà tant parlé.

Denis Perrenoud,
président de la commission
du perfectionnement.

---

* *Rapport de la Chaux-de-Fonds.*

FINES MOUCHES OU BAS BLEUS

Nos grand-mères avaient de l'esprit !

Pour apporter une note souriante et acidulée au premier article de cette rubrique, je ne résiste pas au plaisir de vous faire connaître un texte plein d'humour que me communique Denis Perrenoud.

La bise souffle sec à Cartigny, on y a la langue vive et l'œil malin.

Les vers que vous allez lire ont leur histoire. Bien qu'on ne sache pas exactement à quelle date ils ont été écrits, on peut supposer en tout cas qu'ils remontent aux premières années de ce siècle. L'actuelle détentrice de ce charmant pamphlet, Mme Gallay aujourd'hui âgée de 80 ans, est la petite-fille de Marc Thury, professeur à l'école supérieure de jeunes filles ; vous constaterez que le professeur Thury est mentionné dans la chanson. Quelques années après la mort du professeur Thury, soit vers 1912, sa petite-fille (Mme Gallay, de Cartigny) reçut ce poème des mains d'un professeur de la même école, Mme Cartier.

On n'appréciait pas, en ce temps-là, que l'on brocarde le corps professoral et ces alexandrins pleins de verve valurent à leur auteur, Marie Poncy, l'exclusion définitive de l'école.

Qu'en dirait Mme Jeanrenaud aujourd'hui ? Je lui sais assez d'esprit pour en rire !

A L'ÉCOLE SECONDAIRE ET SUPÉRIEURE DE JEUNES FILLES GENÈVE

Enfin ! Voici l'hiver, la neige et les frimas.
L'écolière à regret, de son lit saute à bas ;
Se lève en grelottant et s'habille de même,
Puis à huit heures dix arrive hors d'haleine,
Sur les bancs de l'école écouter la leçon,
Et prêter à son maître une grande attention.
C'est d'abord Marcillac, à la figure austère,
Qui vient au point du jour nous apprendre à bien faire
L'analyse du Cid, la versification,
Et nous enseigner l'art de la composition.
Mais bientôt le Grand Roy à la mine bonasse,
A l'habit vert luisant, à la maigre carcasse,
A des calculs ardus vient nous inviter,
Pour qu'un mari sensé nous puisse apprécier.
Dix heures ont sonné, Privat ouvre la porte,
Salue l'assemblée avec un air galant,
Caressant d'une main la moustache qu'il porte,
De l'autre saisissant le siège en rougissant.
Il montre de son art l'effet et puis la cause,
Cela tout en notant la première qui cause,
Et tellement plongé dans son explication,
Que c'est après le temps qu'il finit la leçon.
Mais réjouissez-vous ! C'est Keller qui s'avance.
Son nez tordu lui donne un faux air de souffrance,
Il monte à la tribune après un court salut,
En suçant lentement un gros morceau de jus.

L'impitoyable Deutsch dans sa jaquette noire
Raconte en allemand une petite histoire
Qui n'est comprise, hélas, que par une, deux, trois,
Alors que nous sommes en nombre au moins 53.
Arrive Anisensel, à la tête bouclée,
Chatouillant de sa main que couvre un chaud miton,
Sa tête encore si belle et si bien conservée.
Il court à pas pressés montrant un pied mignon,
Pour donner une plume, un modèle à chacune.
Dans sa course rapide il n'en oublie aucune.
Un moment de repos. Arrive enfin Patru,
Un tube de trois pieds, le ton un peu bourru,
Avec quelle assurance il attaque la chaise
Et bien légèrement s'y assied à son aise.
De l'Histoire il dépeint chaque événement,
De la cause à l'effet le juste enchaînement.
Aussitôt remplacé par un plus grand génie,
Par l'illustre Bertrand, maître en cosmographie,
Qui vient en bégayant expliquer de la Terre,
Les mois, les jours, la nuit, ainsi que tout mystère,
Mais, sage et ponctuel, il part juste au moment
Et va voir en courant sa femme et son enfant.
Sous ce sac de gibier (?) vers sa chaise curule,
Marche Monsieur Thury, de Sénebier l'émule.
Il prend sa tâche à cœur et raconte comment
Arrive d'une fleur l'épanouissement.
Après lui, pas à pas, un bâton noir s'avance,
Un grand habit râpé, déjà sale à distance ;
C'est Hébert, le fameux, le grand dessinateur.
Mais celui-là, pour sûr, ne nous fera pas peur.
Malgré son ton bourru et son manque de grâce,
On n'obéit jamais, lors même qu'il menace.
Et quand vient le moment de fermer le cahier,
On voudrait le savoir au bas de l'escalier.
Salut, ô Martinet, grand ténor en retraite,
Qui n'a pas plus de voix que sa faible baguette.
Jamais il ne se presse, il rêve constamment.
Je n'ai plus qu'un illustre encore à mentionner
Et je n'ai plus aussi qu'un conseil à donner.
Cet illustre c'est Scheller, enfant de la Belgique,
Qui vient gagner son pain dans notre République.
Pour la récitation il a peu de talent,
Oh oui, mais pour la blague on n'en peut dire autant.
Et maintenant, enfants de la libre Helvétie
Ayez de vos aïeux la douce modestie.
Retenez avec soin tout ce qu'on vous dit :
C'est le plus sûr moyen de n'avoir pas d'esprit.

Marie Poncy.

J'aurais bien aimé connaître Marie Poncy ; vous aussi, sans doute ! Merci à Denis pour son envoi et à Mme Gallay d'avoir bien voulu nous prêter ce poème aigre-doux.

L. U.

Déclarations d'impôts et déductions

Vous venez de recevoir votre « attestation de traitement 1974 ». Vous maugréez déjà en pensant à la mauvaise soirée que vous allez passer à remplir votre déclaration d'impôts.

N'oubliez cependant pas ce que la SPG a obtenu le printemps dernier de M. Jean Babel :

« Tout enseignant primaire et enfantin peut **déduire,** sur sa déclaration d'impôts, **une somme forfaitaire de Fr. 500.—** pour frais professionnels. »

P. Dunner.

Enseignement primaire - cycle d'orientation

COMMISSION PERMANENTE DE LIAISON :

Cette commission a été créée en 1970 pour améliorer les relations entre CO et EP et pour étudier les modalités de passage au cycle. Ce sont là ses objectifs principaux. Une information réciproque peut également s'y faire. La SPG est représentée par deux membres qui ont parfois l'impression de travailler en vase clos, faute de contacts suffisants avec l'ensemble des maîtres concernés. C'est pourquoi, dans le cadre des objectifs de la commission, ils souhaitent connaître vos remarques, suggestions et éventuelles difficultés.

Merci d'avance.

Eric Noble, 18, rue Gilbert, 1217 Meyrin. Tél. 41 51 27.

Gilbert Meuwly, 12, Champs-Fréchets. Tél. 41 78 76.

Rectificatif

Dans le compte rendu de l'assemblée du 4.2.1975, sous chiffre 2, **nouvelle répartition des vacances,** il faut lire :

Ces semaines supplémentaires étant à reprendre l'une au début, l'autre à la fin des vacances d'été.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 87 57

Neuchâtel

Langue II

En février 1974, la « Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire » a soumis un volumineux rapport à la Commission pédagogique de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (conférence DIP). Une procédure de consultation a amené notre association à donner sa position.

En voici les grandes lignes.

La première langue étrangère pour la Suisse romande est l'allemand. Cet enseignement obligatoire doit être confié à un enseignant spécialisé, ayant reçu une formation méthodologique adéquate.

Nous admettons ces principes, cependant nous sommes conscients qu'ils sont difficilement applicables dans la conjoncture économique difficile qui apparaît.

Nous regrettons aussi que la langue anglaise soit négligée.

Le début de l'enseignement de la première langue étrangère doit être fixé dans

la période de développement prépubertaire.

L'introduction de la 2e langue s'impose le plus tôt possible dans le cours de la scolarité.

Au moins 3 leçons hebdomadaires de 45 minutes sont à consacrer à l'enseignement de la deuxième langue, et ceci, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Nous nous oposons à toute augmentation du nombre d'heures d'enseignement. D'où le problème de savoir au préjudice de quelle(s) discipline(s) s'instituera cet enseignement plus intensif de l'allemand. Nous n'admettons pas que le français en soit la victime.

L'enseignement de la deuxième langue doit être assumé, à l'école primaire, par le maître de classe.

Nous approuvons cette proposition.

En plus de la formation préalable des instituteurs (niveau gymnase + école normale) s'ajouteront une formation de base complémentaire et obligatoire de 115 heures au minimum de didactique ainsi qu'un séjour d'au moins 4 semaines dans la région linguistique respective, etc.

Ces modalités sont utopiques. Les stages entraîneraient une orgie de frais et se heurteraient à l'opposition de la plupart des enseignants. Il est temps que l'école cessant de se faire complice de la désintégration de la famille, n'incite plus les enseignants à la sacrifier pour jouer aux étudiants éternels et en l'occurrence pour passer 4 semaines en Allemagne.

Enfin, les « objectifs généraux » ne sont qu'un ridicule verbiage où, en termes grandiloquents et naïfs, on enfonce des portes ouvertes.

Commissions

La section du Val-de-Ruz a procédé à la nomination de plusieurs délégués que nous remercions chaleureusement

Commission pédagogique : J.-F Matthey.
Commission culturelle : C. Brunner.
Commission formation continue :
G. Ruedin.
Commission financière : M. Tissot.

Enfin nous souhaitons une activité fructueuse à M. G.-A. Monnier, qui a bien voulu accepter la charge de président de la commission d'étude pour une orientation syndicale de la SPR.

J.-P. M.

Section de Neuchâtel

Le moment est venu pour la section de Neuchâtel de sortir de son hibernation passagère. Quelques changements sont intervenus : c'est ainsi que notre collègue Francine Golay est remplacée depuis peu par Gino Pozzetto en tant que représentant du corps enseignant primaire de la ville de Neuchâtel auprès de la commission scolaire. Il va de soi que le comité de section est prêt à écouter toutes les suggestions de notre collègue ou à essayer de répondre à ses questions. Nous remercions Gino de son dévouement.

Instructions au corps enseignant « préprof. »

Le comité a reçu récemment la nouvelle édition des Instructions au corps enseignant de la section préprofessionnelle de la ville. M. Philippe Zutter, directeur adjoint, rappelle que la SPN, section de Neuchâtel, avait été priée de donner son avis sur l'édition provisoire appliquée pendant l'année scolaire 1973-1974.

Lors d'un entretien avec le directeur, Pierre Ingold avait précisé divers points que la SPN veut voir réétudiés.

A la suite de cet entretien, nos deux collègues, Michel Pfaeheler et Gilbert Pingeon se sont livrés à un important travail de reclassement logique des dispositions en question.

M. Philippe Zutter a pu tenir compte de cette étude, à l'exception toutefois de l'administration des notes dans les classes terminales et de développement : ce problème devrait être plutôt traité à l'occasion de colloques réunissant sur le plan cantonal les titulaires de ces classes.

Les nouvelles instructions sont mises en application immédiatement. Certaines mises au point ultérieures seront inévitables et nécessaires.

Le problème des sanctions concernant les retards n'a pu être résolu dans le sens que nous préconisions : des dispositions précises existent dans la législation scolaire cantonale. Nous sommes tenus de les suivre.

Assemblée générale de section

Notre section doit compléter son comité et se trouver un nouveau président. Il est nécessaire que nous parcourions ensemble le document dont il est question plus haut. Déjà tout un programme... Un peu coupé de mes collègues de la ville, je vous propose de nous réunir le 25 mars à 20 heures. Une convocation précise vous parviendra prochainement. Nous serons très nombreux : le moment est venu de serrer les rangs...

Jean-Pierre Buri,
(vice-président).

Primes de fidélité

En décembre dernier la SPN s'était adressée au DIP pour lui faire remarquer certaines lacunes à propos du versement des primes de fidélité.

Des éclaircissements nous ont été donnés par M. R. Hügli, chef de service de l'enseignement primaire.

Voici l'essentiel de sa réponse :

« Je vous rappelle que c'est la date d'attribution du certificat pédagogique qui a été prise en considération pour toutes les volées de l'Ecole normale de 1952 à 1971 y compris. Cependant lorsque le titre a été décerné en mai, juin ou juillet, le temps d'activité a été calculé depuis le début de l'année scolaire.

» Pour diverses raisons, les étudiants de la volée en cause ont reçu leur certificat en septembre 1964 ; c'est à partir de ce mois qu'ont été comptées les années de service.

» Je constate qu'outre les anomalies que vous signalez, il est nécessaire de revoir la situation de tous les brevetés en 1964 en prenant en considération le début de l'année scolaire 1964-1965 pour le calcul du droit à la prime de fidélité.

» En conséquence, je prends les mesures nécessaires pour que ladite prime pour 15 ans soit servie en avril 1979 pour les maîtres intéressés n'ayant pas interrompu leur activité. »

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Jean-Pierre MISCHLER
Rue du Pont 5, **2114 Fleurier**

CAFÉ-ROMAND
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie
St-François
Lausanne
L. Péclat

EN MARGE DE LA VOTATION DU 16 MARS

Une atteinte regrettable à la liberté d'opinion

A fin février, sous le titre « Petite question », le texte suivant a été diffusé dans la presse par « Force démocratique, district de Moutier » (mouvement demandant le rattachement des districts du sud au canton de Berne. Réd.) : « Il est frappant de constater que nombre de mouvements militant pour séparer le Jura-Sud du canton de Berne ont à leur tête plusieurs maîtres secondaires ou enseignants d'écoles supérieures. Il est à souhaiter qu'après le 16 mars prochain ces enseignants qui se veulent l'élite du pays soient conséquents avec eux-mêmes et qu'ils refuseront de continuer à travailler pour un canton « rétrograde » qui, selon eux, n'aura qu'un but, germaniser le Jura-Sud.

» Leur attitude est d'autant plus blâmable que, non satisfaits de militer en faveur du non, c'est-à-dire assujettis au Rassemblement jurassien, ces enseignants proclament qu'ils continueront la lutte après le 16 mars, ainsi que cela a été déclaré à l'assemblée de Jura-Sud autonome à La Neuveville.

» Nous leur conseillons vivement de réfléchir sérieusement à leur avenir ! Leur attitude est inadmissible vis-à-vis de la majorité d'un peuple qui contribue à leur octroyer des salaires dépassant ce que peut imaginer un simple ouvrier. »

Ce texte appelle les commentaires suivants :

— Depuis 28 ans que dure la phase actuelle du problème jurassien, les rédacteurs qui se sont succédé à l'« Educateur », quelle qu'ait été leur opinion politique, n'ont jamais cherché à influencer qui que ce soit. Cela nous permet aujourd'hui de nous élever contre le texte ci-dessus et d'affirmer que nous agirions de même si, un jour, une organisation quelconque menaçait des enseignants du nouveau canton du Jura qui, avant le 23 juin ou peut-être le 16 mars, auraient exprimé une opinion favorable au maintien des districts du Jura dans le canton de Berne.

— Les enseignants, quelle que soit leur option politique, n'ont jamais travaillé **pour** un canton, qu'il soit de Berne ou du Jura, mais seulement pour les enfants qui leur sont confiés.

— Qu'ils soient pour le canton de Berne ou pour celui du Jura, les enseignants reçoivent un salaire identique.

— Les traitements du corps enseignant ne ressortissent pas au domaine de l'imagination. La nouvelle loi, qui a été approuvée le 1er juillet 1973 par le corps électoral de l'ancien canton et par celui du Jura l'a été en toute connaissance de cause par les citoyens. Cette loi a fait passer les enseignants bernois du 17e au 8e rang des cantons de la Confédération en ce qui concerne la moyenne des salaires. Plusieurs organismes syndicaux l'ont approuvée et l'ont recommandée à leurs adhérents. Ceux qui veulent dresser aujourd'hui les **ouvriers** contre les enseignants commettent une mauvaise action.

— La déclaration de « Force démocratique » constitue une atteinte flagrante à la liberté d'opinion. On pourrait tout aussi bien menacer des enseignants qui pratiqueraient telle ou telle religion ou appartiendraient à tel ou tel parti politique.

A. Babey.

Réforme de la formation des enseignants

A l'heure où paraîtront ces lignes, les collègues auront reçu ou recevront un rapport de 31 pages intitulé « Réforme de la formation des enseignants ». Il s'agit d'un rapport de la KOLB (en français : Commission SEB pour la formation des enseignants), dont l'adaptation française est due à Erika Bürki, Paul Schöni et Paul Simon.

Nous invitons les enseignants à lire ce rapport qui servira de base à une réforme inéluctable de la formation des enseignants, car c'est au cours des prochaines assemblées synodales qu'il sera discuté pour être ensuite proposé au Comité cantonal.

B.

SPJ Comité central

Enquête langue II

La Commission fédérale d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire arrive aux conclusions suivantes. Etes-vous d'accord avec ses options ? Répondre par **oui** ou par **non.**

Principe :

1. L'enseignement de la 1re langue étrangère commence dès l'école primaire. **193 oui 57 non.**

Choix :

2. La 1re langue étrangère pour la Suisse romande est l'allemand. **174 oui 77 non.**

3. L'enseignement de la 1re langue étrangère ne doit pas laisser le choix entre une langue nationale et l'anglais. **116 oui 120 non.**

Enseignement :

4. L'enseignement est obligatoire pour **tous les élèves** (classes spéciales exclues). **150 oui 101 non.**

5. L'enseignement de la 2e langue devrait être assumé par un instituteur possédant un brevet correspondant, dans la règle selon le principe du maître de classe et exceptionnellement par un échange de branches. **191 oui 54 non.**

6. Le début de l'enseignement doit être fixé dans la période pré-pubertaire (pratiquement dès la 4e année scolaire). **146 oui 96 non.**

7. Si la 2e langue est enseigné avant le début du cycle secondaire, elle ne sera pas discipline de promotion. **188 oui 57 non.**

8. Si l'introduction aboutit à un dépassement du maximum légal d'heures d'enseignement, il sera nécessaire de réduire la dotation d'autres disciplines. **144 oui 99 non.**

Buts :

9. Avant tout, l'élève doit acquérir la compétence orale de la langue, et en second lieu, la compétence écrite. La primauté revient donc à l'oral. **221 oui 16 non.**

Formation des maîtres :

10. L'enseignement des langues vivantes dans les EN sera un exemple sur le plan méthodologique. **220 oui 16 non.**

11. A cette formation préalable (dans les EN) s'ajouteront une formation de

base complémentaire et obligatoire de 115 h. au minimum en didactique des langues vivantes... **144 oui 89 non** ainsi qu'un séjour d'au moins 4 semaines dans la région linguistique (pendant les vacances). **128 oui 98 non.**

12. Recyclage : Les exigences de formation correspondent au programme cadre de la formation de base (ch. 12, ci-dessus). **153 oui 54 non.**

13. Formation continue : La formation de base doit être complétée d'une manière continue par :

— cours à option ou obligatoires ;

— séjours prolongés et répétés en pays de langue étrangère ;

— durant les premières années d'enseignement, on pourra confier à un moniteur la tâche de conseiller l'enseignant. **142 oui 84 non.**

Qu'est-ce que le CDDE ?

Dans l'« Educateur » N° 2, puis dans l'« Ecole bernoise », n° 4, le Comité de défense des droits des enseignants (CDDE) a pris connaissance des commentaires et de la position de certains délégués de la Société des enseignants bernois (SEB), ainsi que celle de son Comité cantonal, à son égard. Il nous paraît essentiel de préciser les options fondamentales du CDDE et de montrer, de façon nette, ses divergences avec la Société des enseignants bernois.

En effet, la SEB est une association d'enseignants qui prétend, par l'intermédiaire d'un comité restreint, défendre tous les enseignants en toute équité, légalité et neutralité. Or, pour nous, l'enseignant est, de par son statut d'instituteur-fonctionnaire, confronté à la fois à un choix de méthode pédagogique (traditionnelle ou méthode nouvelle) et à un choix critique face à la politique scolaire de l'Etat. Il apparaît donc, de façon évidente, qu'un enseignant n'est pas « neutre », à plus forte raison une association d'enseignants. Dès lors, la ligne de conduite de la SEB ne peut avoir qu'une fonction : assurer le maintien du « bon ordre scolaire » en conformité avec les décisions de l'Etat.

A la dernière assemblée de la SEB, un délégué a prétendu que la création du CDDE est « un vilain coup bas porté à la SEB toute entière ». Si l'éthique de la SEB était de défendre aussi les enseignants qui font de sérieuses critiques au système scolaire tel qu'il existe (ce sont d'ailleurs ceux qui sont le plus en danger !), nous n'aurions évidemment pas eu besoin de nous constituer en CDDE.

La constitution de ce comité s'est faite d'une part, en tenant compte que l'école est une institution où parents, élèves et enseignants ont un rôle déterminant à jouer et d'autre part, en fonction des revendications que voici :

— dénoncer tout mesure qui légalise des restrictions à la liberté politique, syndicale et pédagogique des enseignants ;

— créer un mouvement d'opinion, favoriser les regroupements pour discuter et remettre en question les structures actuelles ;

— diffuser l'information la plus large possible sur les idées nouvelles en pédagogie ;

— défendre les personnes qui, par leur action en faveur d'un changement ou d'un renouvellement des structures et méthodes scolaires, des relations enseignants-enseignés, subissent des préjudices de quelque nature que ce soit.

Signalons enfin que le CDDE, d'entente avec GKEW Berne, Sozialistische Lehrergruppe Aargau, Lehrergruppe Luzern, lance une pétition concernant les enseignants Braun (pédagogie contestée arbitrairement !) et Froidevaux (mise à pied politique) pour obtenir la suppression de leurs sanctions ainsi que leur réintégration. Nous engageons vivement tous nos collègues à soutenir cette pétition qui est en fait la défense des droits fondamentaux de nous tous, enseignants.

Au nom du CDDE, le rédacteur :
P. Chételat.

SJMG

Volley-ball, 2 cours (rappel)

Vu le succès du cours 1974, la SJMG organise deux cours de volley-ball en 1975. Ces cours ont lieu le même jour ; les participants ne peuvent donc s'inscrire qu'à un seul cours.

a) **Cours pour « débutants-moyens »** (N° 3.50.11*) : **Delémont,** halles du Gros-Seuc. **Samedi 26.4.75** (08.30-17.00).

Direction : J.-R. Bourquin et un(e) collaborateur(trice).

b) **Cours pour « moyens-avancés »** (N° 3.50.10*) : **St-Imier,** nouvelles halles. **Samedi 26.4.75** (08.30-17.00).

Direction : Martha Saegesser et Frédéric Schlub.

* N° du cours publié dans le programme 1975 du Centre de perfection.

Inscription : Auprès de **M. Henri Girod, inspecteur de l'éducation physique, 2533 Evilard**, tél. (032) 23 76 96.

Délai : **22 mars 1975.**

(Les personnes qui se sont déjà inscrites par le canal du Centre de perfection ne doivent pas s'inscrire ici.)

Basket-ball (rappel)

Ce jeu magnifique obtient un regain d'intérêt actuellement. C'est pourquoi la SJMG a jugé opportun de donner l'occasion au corps enseignant jurassien de se retremper dans le basket-ball. Le cours a été publié dans le programme 1975 du Centre de perfection. (N° 3.50.1.)

Lieu, dates : Porrentruy, halle de l'Avenue-Cuenin, **samedi 19.4.75** (08.30-17.00).

Direction : MM. Paul Moeckli et Jean-Pierre Hamel.

Inscription : voir cours volley-ball.

Centre de perfectionnement

3852 inscriptions aux divers cours de perfectionnement sont parvenues au Centre de perfectionnement (1974 : 3653).

Ce chiffre montre l'intérêt des 1400 enseignants concernés et le caractère novateur du Centre.

Afin de répondre aux vœux exprimés par de nombreux enseignants, des inscriptions complémentaires seront encore admises **jusqu'au 31 mars** pour les cours suivants :

Session de juillet

Tous les cours sauf N°s 4.6. / 4.9. / 4.16. / 4.18. / 4.19.6. / 4.20.4. / 4.20.5. / 4.20.6.

Formation d'animateurs

N°s 1.6. / 1.9. / 1.10.

Recyclage et formation continue

3.2.1. à 3.2.3. / 3.11. / 3.25. à 3.27. / 3.29. à 3.33. / 3.36. / 3.39.4 / 3.39.5 / 3.42.1. / 3.42.2. / 3.43.2. / 3.44. / 3.45.1. à 3.46. / 3.47. / 3.49.1. / 3.52.2. / 3.55.2. / 3.56.1. / 3.56.7. / 3.56.8. à 3.56.13. / 3.59.1. à 3.59.4. / 3.60.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont**, tél. 066/22 29 34.

A l'écoute du Comité SPF

Depuis l'élection du nouveau président, l'activité ordinaire du comité se traduit, comme auparavant, au rythme d'au moins une séance par mois, par un travail intense autant que régulier. Les séances de l'exécutif de la SPF généralement bien fréquentées se tiennent à Romont, localité qui a l'avantage d'être à peu près le milieu géographique du canton.

A l'instar des réunions de décembre et de janvier, celle de ce 18 février a été marquée par une vitalité fructueuse, notamment par la fixation concertée de 3 rencontres spéciales qui auront lieu jusqu'au 6 mars concernant l'examen des programmes CIRCE, ainsi que par l'exposé de M. Armand Maillard, chef de service à l'enseignement primaire.

Les sections régionales sont toutes représentées ce jour à l'exception de Sarine-Campagne dont le délégué est démissionnaire. La section de Fribourg-Ville y délègue la jeune Catherine Molleyres qui a accepté volontiers ce mandat. M. François Wicki remplace ce jour son collègue M. Uldry. En outre, font partie depuis peu des commissions romandes : commission des « structures », Mlle Myriam Sapin ainsi que M. Bernard Perritaz, membre du comité, qui y siègera à titre temporaire. Commission math. 5/6e : M. Maurice Menoud à Vaulruz ; commision de l'étude de l'environnement : Mlle Geneviève Winckler. Bien que la prospection des candidats à la collaboration ne soit pas toujours aisée, ces découvertes de dévouement ont de quoi réjouir.

Du pain sur la planche

a) Le 25 février, à la suite d'un appel fait aux sociétés d'enseignants, a eu lieu au DIP une séance consacrée à l'examen du nouveau programme romand de math. 5/6e.

b) Le 26 février a eu lieu à Romont une séance fixée en faveur de l'éducation physique en 5/6e. Chaque président de section y a délégué un participant.

c) le jeudi 6 mars, une réunion importante au DIP sur le thème de la formation continue et l'organisation des cours y relatifs.

Informations Maillard

Tout d'abord une révélation pour le moins inattendue selon laquelle la collaboration entre le DIP et les enseignants était inexistante, propos qui lui a été formulé par une instance romande. L'étonnement du comité est au moins égal à l'attitude indignée, et pour cause, de M. Maillard qui s'est toujours montré un sincère et actif partisan de la collaboration, un fervent adepte de la concertation. Le comité se détermine à l'idée, exprimée spontanément, de rechercher, d'établir la provenance d'une information aussi incongrue.

Preuves de l'inanité de cette fausse imputation

a) Fribourg est le seul canton romand à organiser lui-même son propre perfectionnement pédagogique sous la forme de cours ad hoc, lesquels ont réuni, l'an dernier, 1976 participants. Quoi de plus péremptoire ?

b) Les enseignants fribourgeois constituent la très grande majorité des commissions et sous-commissions à caractère professionnel. A relever également avec justice que M. Maillard a été l'auteur et le défenseur de la suppression de l'examen de renouvellement du brevet pour l'obtention du CAP, moyennant la nécessité pour le corps enseignant d'assurer sa formation continue avec le concours financier du DIP. Selon l'orateur, la SPF doit être partie prenante auprès du DIP qui, de son côté, entend associer la corporation aux initiatives et réalisations à introduire ou à promouvoir. Nos autorités « expéèristes » et nos lecteurs en prendront acte.

Epreuves communes

Il s'agit là des séances d'examen auxquelles sont soumises périodiquement les classes, soit sous la forme d'examen oral dirigé par l'inpecteur, soit les épreuves écrites se déroulant en fin d'année, généralement en juin. Etant donné la multiplicité de leurs tâches, les inspecteurs ne peuvent plus être « condamnés » à être rivés pendant 3 mois à leur tâche d'examinateur. Leur rôle de conseiller pédagogique, surtout en pareille période de mutation de l'école, paraît devenir plus important que celui d'un monocorde inventorieur de connaissances.

Pour l'avenir et d'entente avec les inspecteurs, M. Maillard suggère, à titre expérimental, l'essai d'un examen trimestriel portant sur une branche déterminée du programme, à organiser à tour de rôle dans les différentes « années » scolaires. Le comité entérine cette suggestion exposée avec moult précautions et détails. Il approuve l'introduction de cette expérience **à titre d'essai,** en fin du 2e trimestre, soit avant Pâques, dans les 2es classes cette année. Décision prise non sans avoir fait entrevoir un certain nombre d'inquiétudes ou d'objections exprimées ou possibles.

Cotisations

Le caissier articule quelques considérations sur leur perception d'où il appert que certaines sections sont en meilleure posture que d'autres sous le rapport de la célérité.

Conclusion

A l'audition de cette séance, les membres de la SPF auraient tout lieu d'être satisfaits de leur adhésion, d'être convaincus de la solidarité romande et du profit qu'ils peuvent en retirer. En résumé, une séance très ouverte et bénéfique au niveau de la réflexion, de la collaboration et des clartés projetées sur le proche avenir.

A. C.

Autour d'une interview pédagogique

Son de cloche

Dans son édition du 13 février dernier, le quotidien fribourgeois a réservé une place de choix au développement d'une interview fort bien conçue, pertinente de surcroît, à laquelle s'est prêté volontiers le nouveau président de la SPF. Une enquête faite auprès des enseignants de Fribourg et environs a révélé que la très grande majorité d'entre eux ont approuvé sans réserve la prise de position de Claude Oberson. Il nous a également été rapporté qu'un certain nombre de parents consultés sur le même sujet ont assuré avoir éprouvé un sentiment de soulagement à la pensée que notre école évolue avec prudence et mesure dans le climat de mutation qui l'imprègne actuellement. Ils lui sont reconnaissants du fait qu'il ait apporté la preuve que les enseignants se préoccupent davantage de préparer leurs élèves à la « vie » et « pour la vie », que de se laisser griser par certaines théories nouvelles sous prétexte qu'elles viennent de l'étranger ou qu'on les ait adoptées un peu hâtivement dans l'un ou l'autre milieu romand. Nos enseignants sont en effet conscients que dans le domaine de l'expérimentation de méthodes et procédés nouveaux, la prudence les guide au

rythme de « Hâte-toi lentement ». Il est aussi plus que certain qu'une large majorité silencieuse a approuvé la teneur de l'interview. Nos autorités-mêmes, aux divers échelons, n'auront pas été insensibles non plus aux positions affirmées par M. Oberson.

Tradition ou école nouvelle

Notre intention n'est point d'ouvrir une polémique stérile entre les partisans clairvoyants d'une tradition vigilante et les tenants d'une évolution rapide, un peu trop pressés de courir des chemins nouveaux sans avoir supputé les risques de l'aventure dont les enfants sont les premiers à faire les frais. Nous n'exagérons pas en assurant que l'attitude nette de Claude Oberson a sécurisé nombre de parents inquiets. Elle a redonné confiance à ceux qui, perplexes et méfiants en face des remous qui agitent l'école, s'en remettaient résignés au sort incertain réservé à l'avenir de leurs enfants. Est-ce à dire que notre école fribourgeoise préfère se complaire dans un immobilisme béat qui l'inciterait à se détourner de tout courant novateur ? Nous avons suffisamment souligné dans ces colonnes l'immense effort consenti par le corps enseignant en faveur de sa propre formation continue pour qu'il soit encore besoin de le prouver.

Travail obscur mais profond

A ! combien, comme ailleurs, nous les sentons à l'œuvre, les sincères artisans de l'enseignement qui, non contents seulement d'absoudre convenablement leur programme, se soucient également d'ouvrir des horizons à leurs protégés, de leur inculquer le souci et la nécessité de se situer face à leur proche avenir. Ils sont certainement légion les maîtres qui sentent le besoin, inné chez la plupart, d'avancer hors des chemins battus, de puiser dans les techniques nouvelles ce qu'ils savent de nature à régénérer, à consolider, à illustrer leur action éducatrice.

Autre son de cloche

Retombées hostiles

Au sujet de l'interview incriminée, nous ne saurions affirmer cependant qu'elle ait recueilli l'unanimité. Toute corporation n'a-t-elle pas ses détracteurs, ses semeurs de doute ? Il est fort plausible de penser que l'une ou l'autre retombée ait mis en doute certaines déclarations jugées trop simplistes ou timorées. Telle cette lectrice « attristée et honteuse » qui reproche à M. Oberson la « sûreté naïve de ses réponses », l'insistance « morbide » qu'il aurait mise à patronner l'accomplissement intégral du programme, lui faisant grief de faire de son travail « une course contre la montre. « Le corps enseignant ne mérite en tout cas pas qu'on l'accuse de bouder les courants pédagogiques qui se manifestent » depuis un quart de siècle. « Qu'on en juge au contraire. » Il y a belle lurette que les enseignants se préoccupent de « l'étude du milieu », de « l'école ouverte » du « travail de groupe », mieux, de l'école « formatrice de vie » comme l'a suffisamment exposé et démontré Mgr Dévaud il y a plus de 30 ans. Cet illustre pédagogue n'a-t-il pas insisté à temps et à contre-temps sur l'importance que requiert l'action capitale de l'école ? Si nos enseignants ne sont pas nécessairement en avance sur leur temps, ils ne sont en tout cas pas en retard. Nous n'auront pas l'impudence de prétendre que tous les enseignants connaissent le même succès dans leur tâche éducative. S'il en est de moins rayonnants, ils ont au moins pour eux, pour le plus grand nombre, le mérite du travail et de la bonne volonté.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

Du nouveau dans la SPVal

Nouveau comité

L'ancien Comité cantonal, présidé par Mlle Joséphine Briguet, termina son mandat au seuil de l'année 1975. Chaque district romand présenta un représentant lors de l'assemblée des délégués. C'est ainsi que le nouveau comité est formé de :

M. Pierre-André Carron, président, Entremont ;

M. Alexis Emonet, secrétaire-caissier, Entremont ;

Mlle Lucette Perruchoud, vice-président, Sierre ;

M. Vincent Dussex, Sion ;

Mme Maria Jean, Hérens ;

M. Réginald Broccard, Conthey ;

M. Jean-Charles Poncioni, Martigny ;

Mlle Josina Fellay, Entremont ;

Mlle Chantal Pignat, St-Maurice,

et le soussigné, qui représente le district de Monthey. Après une rencontre avec l'ancienne présidente et quelques réunions, le nouveau comité se fait une idée de l'importante tâche qui lui est confiée. Il émet le vœu d'une collaboration plus efficace avec le DIP, et il souhaite être le vrai porte-parole des enseignants valaisans.

Sujets traités

1. Nominations

Problèmes parfois épineux que de pourvoir à plusieurs postes devenus vacants ! Néanmoins, c'est avec bonne volonté que les membres du comité ont accepté de représenter notre association dans différents groupements :

— déléguée à la Commission cantonale de chant : Mlle Pignat ;

— déléguée à la Commission d'appui Langue II : Mlle Perruchoud ;

— délégué à CIRCE : M. Poncioni ;

— correspondants à l'Ecole valaisanne et à l'« Educateur » : M. Broccard, Mlle Fellay et moi-même.

2. Rapport Langue II

Le Comit cantonal a étudié le dossier sur l'introduction de l'allemand à l'école primaire. Le vœu est formulé de laisser aux maîtres la porte ouverte pour un perfectionnement en Allemagne ou en Autriche. Le département pourrait prendre contact avec des associations similaires à la nôtre, dans ces pays, pour faciliter des échanges éventuels.

Au sujet de l'allemand, on peut noter que plusieurs classes valaisannes ont déjà introduit cette branche dans leur programme.

3. Recyclage

C'est bien le problème le plus ardu qui nous fut soumis. Vu le cumul du recyclage de l'allemand et des mathématiques modernes, et d'autre part la difficulté de trouver des professeurs vraiment spécialisés dans la pédagogie de ces branches, le département a dû avancer la date des cours vers le 21 ou le 28 juillet. Il n'a donc pu satisfaire le désir de ne pas empiéter sur la période du 1er juillet au 15 août.

Je m'arrête ici, car ce sujet sera longuement traité dans le numéro 24 de l'« Educateur », à la demande de la SPR.

4. Autres

D'autres sujets sont en cours de discussion, mais comme leur aboutissement n'a pas encore eu lieu, ils vous seront soumis dans un article ultérieur.

P. M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie GABIOUD, 1872 Troistorrents.

En Suisse romande, au cinéma

Pas si méchant que ça

de Claude Goretta

Le dernier film de Claude Goretta divise quelque peu ses fervents : on le dit meilleur que tous les autres films, ou on le trouve plus bête que méchant ! En spectatrice très quelconque, je m'interroge, je m'étonne.

Pierre a jusqu'ici mené une vie assez plate, passé de la tutelle de son père aux bras accueillants de sa gentille épouse. Et puis tout à coup, c'est un peu comme si toute la baraque lui tombait sur la tête. Finies les amusettes et la vie bon enfant, Pierre s'aperçoit avec affolement que l'entreprise de menuiserie que lui laisse son père est loin d'être prospère. Il ne peut pas, ou ne sait pas, assumer d'un coup cette situation proche de la faillite : il ne peut pas dire à sa femme qu'il se débat dans les pires ennuis financiers, il n'ose pas lui parler sur un ton qui ne soit pas badin.

Il ne saurait pas renvoyer les gens de l'atelier, ses copains.

Aussi trouve-t-il des moyens aussi dérisoires que dangereux et sans espoir pour sauver momentanément les meubles. Qu'il brûle, précisément, sur un terrain vague, sous prétexte de livraisons. Au cours d'un « casse » raté, il rencontre Nelly, la postière, à qui il pourra se confier puisque aucune imagerie antérieure ne l'oblige à feindre. Et ils deviendront casseurs à deux.

Pierre continuera à jouer ce double jeu tout l'été : le temps qu'on lui mette la main au collet.

Le film est tout entier porté à bout de bras par le talent et la présence de Gérard Depardieu, celui qu'on s'accorde à trouver le nouveau Gabin. C'est vrai qu'il en a la carrure, l'attitude tendre et bourrue à la fois, sans qu'il y mette une once de plagiat.

Mais où donc Goretta veut-il, vraiment, en venir ? L'impossibilité de revenir en arrière quand on s'est montré jusque-là sous un jour facile ; le chemin sans issue, l'irrémédiable solitude, la peur d'expliquer qu'on n'est pas si fort que ça ? La complicité possible seulement avec quelqu'un qui n'était pas impliqué avant dans l'existence insouciante de cet homme, qui découvre avec terreur un piège sous ses pas ?

Je reste perplexe ; même si Goretta s'est appliqué à bien cerner la psychologie de ses personnages, il n'est pas totalement convaincant. Ce manque d'enthousiasme vient peut-être aussi de ce que, une fois de plus, un film suisse se déroule entre lac et Jura, avec les mêmes paysages vallonnés, les mêmes petites gares désuètes, les mêmes bistrots sans âge. Et la qualité des images ne dépasse pas le dépliant touristique. Les prés sont trop verts, les blés trop mûrs. Même sous la lumière crue de l'été, il y a des contre-jours, des brumes de chaleur qui montent de la terre, des orages qui balaient l'horizon. Dans ce film, l'été est en technicolor. Dommage !

La Crécelle.

Culture respiratoire

Au Mont-Pèlerin sur Vevey, Hôtel du Parc, du 19 au 26 avril 1975.

Cours français dirigé par Mme Klara Wolf.

Par un travail spécifique, les participants se familiarisent avec des exercices indispensables au maintien de leur santé.

En complément et pour parfaire la « remise en forme », des **compresses chaudes** et **massage** de la région dorsale sont recommandés.

Inscriptions : pour le **cours,** le jour de l'arrivée, le 19 avril, à 17 h. 30. Pour la réservation de la **chambre,** dès que possible et directement à l'Hôtel du Parc, 1801 Mont-Pèlerin, tél. (021) 51 23 22.

Prix : cours de gymnastique respiratoire, 2 leçons par jour Fr. 100.—. Compresses et massages, par séance (30 minutes) Fr. 30.—. Diagnostic individuel relatif à sa respiration avec série d'exercices appropriés, par séance (30 minutes) Fr. 30.—.

Prix de pension : à partir de Fr. 45.—, suivant confort, pourboires et taxes inclus.

Nourriture : au choix, alimentation végétarienne ou mixte.

Début du cours : le jour de l'arrivée, le 19 avril, à 17 h. 30 (tenue de gymnastique).

Fin du cours : le dernier jour, le 26 avril, après le petit déjeuner ou le repas de midi.

Equipement : training ou pantalons longs et **chauds.** Pantoufles légères, tapis mousse (60 × 90 cm max.) ou couverture pour les exercices au sol.

Itinéraire : de Vevey au Mont-Pèlerin : autobus et funiculaire.

Renseignements éventuels : M. Max Diacon, 2003 Serrières Neuchâtel, tél. (038) 25 29 40.

Direction : Mme Klara Wolf — Maja Wolf — Atemschule, 5200 Brugg, tél. (056) 41 22 96. Auteur du livre : « Integrale Atemschulung ».

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

LAUSANNE

Centre de formation d'éducateurs spécialisés
Ecole d'éducatrices maternelles
Ecole d'ergothérapie
Ecole de service social et d'animation

Renseignements et conditions auprès de la direction :
Claude Pahud, lic. ès sc. péd.,
Case postale 152, 1000 Lausanne 24, tél. (021) 32 61 31.
Information le jeudi, de 16 heures à 18 heures,
au chemin de Montolieu 19, Lausanne

COLONIE DE VACANCES

du 5 au 27 août 1975

GRANGES/SALVAN (VS)
cherche :

1 directeur(trice)
1 adjoint(e)
des moniteurs(trices)

pour 45 enfants de 7 à 12 ans.

Faire offres à : **W. SAX** - 74, rue Prulay - 1217 **Meyrin**
ou téléphoner au (022) 41 06 26.

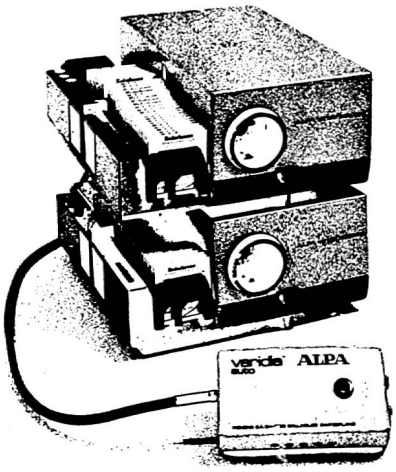

Et si vos dias s'animaient ?

Il vous faut voir sans tarder le nouveau fondu enchaîné

varidia®

Demandez la documentation chez ALPA

PIGNONS S.A.
CH - 1338 Ballaigues.

école pédagogique privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants** et **d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

8700 KÜSNACHT-ZH
Tél. (01) 90 09 05

Fabrique **Ebnat-Kappel/SG**

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers

Colonie « LE VILLAGE » Champéry

ouvert toute l'année — 94 places en chambres de 6, 4 et 3 lits, avec pension l'hiver, sans pension l'été — Location : Fr. 5.— par lit + Fr. 50.— pour cuisine et réfectoires.

Libre : juin, juillet, août, septembre 1975. Pour location 4 mois, prix spécial.

Pour traiter : **Mme A. SIMONETTA** - 11, place du Bourg, 1920 **Martigny.** Tél. (026) 2 30 30 ou 2 30 01.

Sous le signe de la cassette.... ...la gamme d'appareils Philips pour les écoles

Laboratoire de langues AAC III

Laboratoire AAC à la fois compact et très accessible pour le service. Platine professionnelle 3 moteurs. Travaille avec toutes les cassettes-standard.

Laboratoire de langues AA 32 D
Laboratoire audio-actif pour max. 40 élèves
Minilab AA
La «2 CV» des laboratoires de langues
Appareil de laboratoire de langues LCH 0050
Version portable
Appareil à platine professionnelle 3 moteurs. Correspond à une place individuelle AAC III.
Banc de copie de cassettes LCH 1900
peut copier jusqu'à 40 cassettes simultanément à une vitesse double de celle de l'original.
Magnétophone scolaire LFD 2350 AV
Magnétophone portable, très pratique. Deux haut-parleurs incorporés, 1 amplificateur de 15 Watts et 1 unité de synchronisation.

Sur demande, vous recevrez une documentation détaillée sur les appareils qui ont retenu votre attention.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez vous informer sur des supports audiovisuels de l'enseignement qui ne figurent pas ici.

Philips SA
Dépt Techniques Audio et Vidéo
Case postale
1196 Gland
Téléphone 022/64 21 21

PHILIPS

BANQUE VAUDOISE DE CRÉDIT

Toutes opérations bancaires

Siège :
LAUSANNE
rue Pépinet 1

Succursale :
YVERDON
rue du Casino 4

20 agences dans le canton :

Aigle, Aubonne, Avenches, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Ste-Croix, Vallorbe, Vevey.

La bonne mesure

pour une tenue idéale

ZESAR — le spécialiste du mobilier scolaire

50 ANS D'EXPÉRIENCE

ZESAR SA 2501 Bienne, case postale 25, tél. (032) 25 25 94

Bibliothèque Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux